



Nations Unies

**Rapport de la Conférence
des Nations Unies de 2025
visant à appuyer la réalisation
de l'objectif de développement
durable n° 14 : conserver
et exploiter de manière durable
les océans, les mers
et les ressources marines
aux fins du développement
durable**

Nice (France), 9-13 juin 2025



**Rapport de la Conférence
des Nations Unies de 2025 visant
à appuyer la réalisation
de l'objectif de développement
durable n° 14 : conserver
et exploiter de manière durable
les océans, les mers
et les ressources marines
aux fins du développement
durable**

Nice (France), 9-13 juin 2025



Nations Unies • New York, 2025

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résolutions adoptées par la Conférence	5
II. Organisation des travaux et autres questions d'organisation	15
A. Date et lieu de la Conférence	15
B. Participation	15
C. Ouverture de la Conférence	15
D. Élection des deux Présidents et des autres membres du Bureau de la Conférence	15
E. Adoption du règlement intérieur	16
F. Adoption de l'ordre du jour de la Conférence	16
G. Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation	16
H. Pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence	17
I. Documentation	18
III. Débat général	19
IV. Tables rondes Action pour l'océan	31
A. Table ronde Action pour l'océan n° 1 : « Conserver, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes marins et côtiers, dont les écosystèmes des grands fonds marins »	31
B. Table ronde Action pour l'océan n° 2 : Développer la coopération scientifique, les connaissances, le renforcement des capacités, les technologies marines et l'éducation dans le domaine océanographique en vue de renforcer l'interface sciences-politiques pour la santé de l'océan	34
C. Table ronde Action pour l'océan n° 3 : Mobiliser des financements pour les initiatives océaniques à l'appui de l'objectif de développement durable n° 14	37
D. Table ronde Action pour l'océan n° 4 : Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres	40
E. Table ronde Action pour l'océan n° 5 : Favoriser la gestion durable des pêches et soutenir notamment la pêche artisanale	44
F. Table ronde Action pour l'océan n° 6 : Promouvoir des économies océaniques durables, un transport maritime durable et la résilience des populations côtières, en ne laissant personne de côté	46
G. Table ronde Action pour l'océan n° 7 : Tirer parti de l'interdépendance de l'océan, du climat et de la biodiversité	50

H.	Table ronde Action pour l’océan n° 8 : Promouvoir et appuyer toutes les formes de coopération, en particulier aux niveaux régional et sous-régional.	53
I.	Table ronde Action pour l’océan n° 9 : Faire appel aux produits de la mer durables pour éliminer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire	56
J.	Table ronde Action pour l’océan n° 10 : Améliorer la conservation et l’exploitation durable des océans et de leurs ressources en appliquant les dispositions du droit international figurant dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	60
V.	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	64
VI.	Document final de la Conférence.	66
VII.	Adoption du rapport de la Conférence.	67
VIII.	Clôture de la Conférence	68
Annexes		
I.	Liste des documents	70
II.	Liste des engagements pris volontairement.	72

Chapitre I

Résolutions adoptées par la Conférence

Résolution 1*

Notre océan, notre avenir : unis pour une action urgente

La Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,

Réunie à Nice (France) du 9 au 13 juin 2025,

Rappelant la résolution 78/128 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2023, dans laquelle l'Assemblée a décidé que la Conférence adopterait par consensus, au niveau intergouvernemental, une déclaration brève et concise orientée vers l'action et mettant l'accent sur des mesures d'urgence et des mesures collectives permettant de favoriser la réalisation de l'objectif 14,

1. *Adopte* son document final, à savoir la déclaration intitulée « Notre océan, notre avenir : unis pour une action urgente » figurant en annexe à la présente résolution ;
2. *Recommande* que l'Assemblée générale fasse sienne, à sa soixante-dix-neuvième session, la déclaration qu'elle a adoptée.

Le texte de la déclaration tel qu'adopté par la Conférence se lit comme suit :

Notre océan, notre avenir : unis pour une action urgente

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau, réunis à Nice (France) du 9 au 13 juin 2025 à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, avec la participation de la société civile et des autres parties concernées, redisons notre ferme volonté de conserver et d'exploiter de manière durable l'océan, les mers et les ressources marines.
2. Nous réaffirmons la déclaration intitulée « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité », adoptée lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), conférence de haut niveau tenue à Lisbonne du 27 juin au 1^{er} juillet 2022², ainsi que la déclaration intitulée « L'océan, notre avenir : appel à l'action », adoptée lors de la Conférence tenue à New York du 5 au 9 juin 2017³.
3. L'océan étant essentiel pour la vie sur notre planète et pour notre avenir, nous demeurons très inquiets de la situation d'urgence dans laquelle il se trouve à l'échelle mondiale. L'océan et les écosystèmes qu'il abrite pâtissent des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution. L'action engagée n'est pas assez rapide ni assez forte pour atteindre l'objectif 14 et réaliser le Programme 2030. Un océan sain, productif et résilient est indispensable à une économie océanique durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition et permet la constitution de liens sociaux et culturels très forts. Nous devons agir d'urgence face

* Adoptée à la 8^e séance plénière, le 13 juin 2025 ; pour le compte rendu des débats, voir chap. VI.

¹ Résolution 70/1.

² Résolution 76/296, annexe.

³ Résolution 71/312, annexe.

à cette situation, en prenant des mesures audacieuses, ambitieuses, justes et porteuses de transformations, et veiller à ce que toutes les personnes, notamment les femmes et les filles, les personnes en situation de handicap, les jeunes, les personnes en situation vulnérable, les peuples autochtones et les communautés locales, soient réellement dotées d'un plein pouvoir d'agir et participent aux décisions touchant l'océan, selon qu'il convient.

4. Nous soulignons que les mesures visant à réaliser l'objectif 14 doivent être prises dans le respect des instruments juridiques, dispositifs, procédures, mécanismes ou entités existants et venir les renforcer, sans les reproduire à l'identique ni leur porter atteinte. Nous affirmons qu'il faut améliorer la conservation et l'exploitation durable de l'océan et de ses ressources en appliquant les dispositions du droit international figurant dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴, laquelle fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »⁵.

5. Nous nous félicitons d'avoir décidé de prendre des mesures ambitieuses pour protéger, conserver, exploiter de manière durable et restaurer l'océan et ses écosystèmes, comme il est dit dans le Pacte pour l'avenir⁶.

Conserver l'océan et ses écosystèmes

6. Nous soulignons que l'océan joue un rôle essentiel dans l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques, notamment grâce aux mesures d'adaptation et de résilience qu'il permet. Nous sommes très préoccupés de constater que la capacité de l'océan et de ses écosystèmes de contribuer à la régulation du climat et de favoriser l'adaptation diminue. L'océan et ses écosystèmes pâtissent de l'acidification de l'océan et des changements climatiques, notamment du réchauffement de l'océan et du ralentissement de la circulation océanique, une situation que viennent aggraver la pollution marine, la perte de biodiversité, l'eutrophisation et la désoxygénation.

7. Nous soulignons combien l'océan, le climat et la biodiversité sont inextricablement liés et demandons que soit renforcée, en toute coordination, l'action mondiale visant à réduire au minimum les effets qu'entraînent les changements climatiques et l'acidification de l'océan sur la santé de l'océan, les espèces qui y vivent et les écosystèmes qu'il abrite, ainsi que sur les populations côtières, notamment celles qui dépendent de lui pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance.

8. Nous soulignons qu'il importe tout particulièrement d'appliquer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁷ et l'Accord de Paris⁸ et notamment d'atteindre l'objectif visant à contenir l'augmentation de la température bien en deçà de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts qui sont faits pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius, sachant que cela réduirait considérablement les risques et les effets des changements climatiques et contribuerait à garantir la santé, la productivité, l'exploitation durable et la résilience de l'océan et donc notre avenir. Nous rappelons que, comme le stipule son article 2.2, l'Accord de Paris sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales. Nous soulignons également qu'il faut s'adapter aux effets inévitables des changements climatiques.

⁴ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1833, n° 31363.

⁵ Résolution 66/288, annexe.

⁶ Résolution 79/1.

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

⁸ Adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21.

Nous saluons les décisions adoptées à la vingt-septième session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, celles adoptées à sa vingt-huitième session, en particulier le Consensus des Émirats arabes unis et les résultats du premier bilan mondial de l'Accord de Paris, et celles adoptées à sa vingt-neuvième session, en particulier la décision concernant le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique. Nous nous félicitons que, dans le cadre des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, se tienne un dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques.

9. Nous affirmons qu'il importe d'assurer la mise en œuvre pleine et entière de la Convention sur la diversité biologique⁹ et de ses protocoles, ainsi que du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹⁰, dont ses objectifs et cibles liés à l'océan et la mission qui lui revient de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 et de permettre à la communauté mondiale de progresser vers la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité, et savons le rôle que jouent la conservation, la restauration et l'exploitation durable de l'océan, des mers et des ressources marines dans la réalisation de ces objectifs.

10. Comme il a été adopté à la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et convenu à titre de cibles mondiales dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, nous ferons en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et qu'au moins 30 % des zones d'écosystèmes dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces, et veillerons à créer les moyens nécessaires à ces fins. À cet égard, nous prendrons des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Les actions engagées devront se faire en conformité avec la Convention sur la diversité biologique, compte tenu et dans le respect du plein rôle et des droits des peuples autochtones, tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones¹¹, et de ceux des communautés locales, y compris à l'égard de leurs territoires autochtones et traditionnels le cas échéant, conformément à la section C du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

11. Nous disons notre volonté de continuer à coopérer pour faire face à l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques et à ses effets, prenons acte des travaux menés par l'Assemblée générale concernant l'élévation du niveau de la mer, celle-ci ayant notamment tenu une réunion de haut niveau sur le sujet à New York le 25 septembre 2024, et notons que l'Assemblée a prié sa présidence d'organiser une réunion plénière de haut niveau d'une journée sur cette question à sa quatre-vingt-unième session. Nous savons que l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques touche de façon disproportionnée les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les populations côtières, en particulier dans les pays en développement, et sommes conscients qu'il faut de toute urgence renforcer la coopération internationale et l'action collective afin d'améliorer

⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

¹⁰ Programme des Nations Unies pour l'environnement, document [CBD/COP/15/17](#), décision 15/4, annexe.

¹¹ Résolution [61/295](#), annexe.

les capacités d'adaptation de ces pays et populations et renforcer leur résilience tout en s'employant à atténuer les changements climatiques. Nous sommes déterminés à renforcer la coopération internationale pour prêter assistance à ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques.

12. Nous saluons l'action menée par les petits États insulaires en développement pour appeler l'attention sur la question de l'élévation du niveau de la mer et tenter d'y apporter des solutions et rappelons la Déclaration adoptée en 2021 par le Forum des îles du Pacifique sur la préservation des zones maritimes face à l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques, la Déclaration adoptée en 2023 par le Forum sur la continuité étatique et la protection des personnes face à l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques, la Déclaration adoptée en 2021 par les dirigeants de l'Alliance des petits États insulaires et la Déclaration adoptée en 2024 par les dirigeants de l'Alliance sur l'élévation du niveau de la mer et le statut d'État.

13. Nous prenons acte des travaux de la Commission du droit international sur le sujet « L'élévation du niveau de la mer au regard du droit international » et engageons les États à faire part de leurs vues sur les divers aspects du sujet.

14. Nous rappelons l'avis consultatif rendu en 2024 par le Tribunal international du droit de la mer suite à la demande soumise à cette fin par la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international.

15. Nous restons préoccupés par les niveaux de pollution plastique, qui sont élevés et s'accroissent rapidement, notamment dans le milieu marin, et par leurs effets néfastes sur l'environnement et les écosystèmes, ainsi que sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable. Nous sommes conscients qu'il importe de remédier à ce problème qui touche l'ensemble de la planète et, de ce fait, redisons notre détermination à élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, qui pourrait, sous une forme mêlant dispositions contraignantes et volontaires, aborder la question globalement en traitant le cycle de vie complet du plastique, compte tenu, entre autres, des principes consacrés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹², ainsi que des circonstances et des capacités nationales, conformément au mandat défini dans la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en date du 2 mars 2022¹³.

16. Nous réaffirmons notre engagement commun à hâter l'action visant à prévenir, à réduire nettement et à maîtriser la pollution marine de tous types. Nous soutenons les travaux menés par l'Organisation maritime internationale en vue de pallier la pollution provenant des navires, le bruit rayonné sous l'eau produit par les navires et l'immersion dans le milieu marin. Nous encourageons toutes les organisations internationales compétentes, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à remédier à la question des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et de leur impact sur les habitats et les espèces marines.

17. Nous redisons qu'il faut adopter une approche dite « de la source à la mer » et renforcer la gestion intégrée du littoral et de l'océan, la planification de l'espace marin, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi que les stratégies de réduction des risques de catastrophe, en vue d'accroître la résilience des écosystèmes côtiers et marins et des populations. Nous nous engageons à mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature et des approches écosystémiques pour

¹² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

¹³ [UNEP/EA.5/Res.14](#).

protéger, conserver et restaurer les écosystèmes côtiers ayant une fonction de tampon naturel, comme les mangroves, les herbiers marins, les forêts de varech, les marais salants et les récifs coralliens, tout en promouvant des moyens de subsistance durables et en préservant la biodiversité. Nous soulignons qu'il importe d'étendre l'initiative « Alertes précoces pour tous » et d'en hâter la mise en œuvre, de façon que les populations côtières exposées à des phénomènes météorologiques, hydrologiques ou climatiques dangereux aient accès, en toute équité et en temps utile, à des informations exactes et concrètes et à des technologies.

18. Nous redisons qu'il faut approfondir la connaissance scientifique des écosystèmes des grands fonds marins et sommes conscients de l'action menée par l'Autorité internationale des fonds marins pour favoriser et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone. Prenant note du mandat de l'Autorité internationale des fonds marins, nous nous félicitons qu'elle ait progressé dans les travaux visant à élaborer des règles, des règlements et des procédures solides aux fins de l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, et réaffirmons l'importance que nous attachons au fait que l'Autorité continue d'élaborer et de normaliser les règles, les règlements et les procédures qu'envisage l'article 145 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour protéger efficacement le milieu marin, notamment protéger et conserver les ressources naturelles de la Zone et prévenir les dommages à la flore et à la faune marines des effets nocifs que pourraient avoir les activités menées dans la Zone.

Promouvoir des économies océaniques durables

19. Nous savons que des économies océaniques durables peuvent offrir aux États, notamment aux pays en développement, dont en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, de formidables moyens d'éliminer la pauvreté et la faim et d'assurer la croissance économique et le développement social tout en préservant la santé, la résilience et la productivité des écosystèmes marins et côtiers pour les générations actuelles et futures. Nous considérons que les politiques commerciales et environnementales internationales doivent se renforcer mutuellement et respecter les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Nous réaffirmons à cet égard l'engagement que nous avons pris d'appuyer, selon qu'il convient, la mise en œuvre du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente¹⁴, et du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés¹⁵.

20. Nous constatons le rôle fondamental que jouent les outils de gestion, comme les plans pour un océan durable, dans la mise en place d'économies océaniques durables et dans la gestion durable des zones océaniques relevant de la juridiction nationale. Nous prenons acte à cet égard de l'engagement qu'ont pris à titre volontaire certains États côtiers de veiller à ce que 100 % des zones océaniques relevant de leur juridiction soient gérées de façon durable d'ici à 2030.

21. Nous sommes vivement préoccupés par le faisceau de tendances qui indiquent que, au niveau mondial, l'état des stocks halieutiques ne cesse de se dégrader en raison de pratiques non durables, de problèmes causés par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, de la surcapacité et de la surpêche, des changements climatiques, de l'acidification de l'océan, de la perte de biodiversité, de la pollution et de la dégradation des écosystèmes aquatiques, tout en notant que la situation varie d'une région à l'autre et au sein des régions. C'est pourquoi nous demandons qu'une action collective et énergique soit menée pour assurer la viabilité des systèmes de

¹⁴ Résolution 78/317, annexe.

¹⁵ Résolution 76/258, annexe.

pêche et d'aquaculture, action qui passerait notamment par un renforcement de la transparence, par un plus grand recours aux technologies, par une gestion davantage fondée sur la science et les connaissances, par la diffusion, la généralisation et la réplique des expériences réussies et par une lutte commune contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Pilier essentiel de l'économie de l'océan, la pêche et l'aquaculture fournissent des moyens de subsistance et des sources de revenus à des millions de personnes dans le monde et pourvoient à leur sécurité alimentaire et à leur nutrition. Nous soulignons que, pour combattre la malnutrition et la pauvreté, en particulier parmi les personnes en situation vulnérable, il faut d'urgence renforcer la viabilité de la pêche et de l'aquaculture, tout en assurant la santé à long terme des écosystèmes marins.

22. Nous encourageons tous les États à lancer des mécanismes de gestion participative de la pêche artisanale conformément aux législations, aux réglementations et aux pratiques nationales, ainsi qu'aux Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

23. Nous soulignons l'importance que revêt l'action menée dans les organisations régionales de gestion des pêches pour adopter des mesures de bonne gestion en faveur de la pêche durable et contribuer à la lutte mondiale contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Nous engageons les États, agissant individuellement et par l'intermédiaire d'organismes ou arrangements régionaux de gestion des pêches, à renforcer les règles et réglementations concernant les meilleures technologies disponibles, ou à en établir, et à promouvoir l'utilisation de telles technologies, notamment, le cas échéant, les systèmes de surveillance électronique, afin d'assurer un suivi, un contrôle et une surveillance efficaces ainsi que le respect des mesures de conservation et de gestion applicables.

24. Nous encourageons les membres de l'Organisation mondiale du commerce à déposer leur instrument d'acceptation de l'Accord sur les subventions à la pêche afin que celui-ci entre en vigueur et soit appliqué. Nous les invitons à faire avancer les négociations au sujet de l'ajout de dispositions concernant les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche et à les conclure aussitôt que possible et au plus tard à la quatorzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, le but étant de parvenir à un accord complet sur les subventions à la pêche, étant entendu que l'octroi d'un traitement spécial et différencié effectif et approprié aux pays en développement membres et aux pays les moins avancés membres doit faire partie intégrante de ces négociations.

25. Nous savons que le transport maritime, les routes maritimes et les infrastructures maritimes jouent un rôle crucial dans l'économie et les échanges mondiaux et la sécurité alimentaire et énergétique mondiale et qu'il est difficile de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur. Nous notons que l'Organisation maritime internationale a adopté la Stratégie 2023 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des navires, qui vise à réduire à zéro les émissions nettes du transport maritime international d'ici à 2050 environ.

Hâter l'action

26. Nous prenons acte de l'adoption de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale¹⁶ et invitons les États et les organisations régionales d'intégration économique qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer et de ratifier, d'approuver ou

¹⁶ [A/CONF.232/2023/4](#).

d'accepter l'Accord. Nous soulignons qu'il importe que l'Accord entre rapidement en vigueur et soit bien appliqué.

27. Nous demandons aux États de lancer des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux niveaux local, national, régional et international afin de faire prendre conscience au public qu'il importe de préserver la santé de l'océan et la résilience des écosystèmes marins. Nous nous engageons à veiller à ce que les gens, en particulier les enfants et les jeunes, soient dotés des connaissances et des compétences requises, en promouvant et en soutenant une éducation de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour la connaissance de l'océan.

28. Nous soulignons qu'il est indispensable d'effectuer une comptabilité nationale de l'océan et de procéder à la cartographie des écosystèmes côtiers et marins et du plancher océanique, s'il y a lieu, afin d'éclairer la prise de décisions, la planification du développement, la gestion intégrée des zones côtières et la planification des activités de conservation.

29. Nous encourageons la coopération visant à renforcer les initiatives régionales, les conventions et plans d'action concernant les mers régionales et le Programme pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement et, si nécessaire, à créer des mécanismes de coordination pour la gestion intégrée et le développement durable des zones côtières et marines, en favorisant la biodiversité et les couloirs écologiques et en promouvant la conservation, la restauration et l'exploitation durable des ressources marines aux niveaux local, national et régional.

30. L'action pour l'océan doit être fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances disponibles, y compris, le cas échéant, sur les connaissances traditionnelles, le savoir des peuples autochtones et les systèmes de connaissances locaux, compte tenu et dans le respect des droits des peuples autochtones, tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et ceux des communautés locales, s'agissant de la conservation, de la restauration et de l'exploitation durable de l'océan, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable. À cette fin :

a) Nous jugeons précieux de renforcer le partage des connaissances et de l'expertise, y compris, dès lors qu'un consentement préalable, libre et éclairé est donné, les connaissances, innovations, pratiques et technologies des peuples autochtones et des communautés locales, les connaissances traditionnelles et les systèmes de connaissances locaux ;

b) Nous soutenons le lancement de nouvelles recherches scientifiques pour étudier les nombreuses problématiques qui touchent l'océan, notamment les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pollution, la sécurité alimentaire et la nutrition, la gestion de l'eau, les transitions énergétiques et les risques de catastrophe ;

c) Nous sommes déterminés à améliorer la connaissance scientifique de l'océan et à soutenir les mesures, les échanges et la collaboration durables fondés sur la science et les connaissances et visant à hâter l'action, notamment dans le cadre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et des évaluations mondiales de l'océan menées sous son égide, de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et des évaluations concernant les sciences et les connaissances océaniques, comme celles menées sous l'égide du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

d) Nous sommes en faveur d'une interface sciences-politiques robuste qui fournisse en temps voulu des informations scientifiques et socioéconomiques crédibles et utiles permettant d'éclairer les politiques et les mesures à prendre. Nous constatons qu'il est possible de promouvoir la conservation, la restauration et l'exploitation durable de l'océan en mobilisant les décideurs et en favorisant une recherche scientifique inclusive et prenons note de la proposition de créer une plateforme internationale aux fins de la durabilité de l'océan ;

e) Nous sommes favorables à l'utilisation de connaissances scientifiques diverses et multilingues, émanant de sources multiples, provenant de différentes régions et établies dans différentes langues ;

f) Nous sommes déterminés à renforcer et à mieux coordonner les activités d'observation scientifique et de collecte de données aux niveaux international, régional, sous-régional et national, y compris, selon qu'il convient, par la mise en place d'une gestion intégrée de l'information et d'outils comme les outils de modélisation numérique de l'océan, ainsi que d'infrastructures et de systèmes permettant d'accéder à des données marines fiables, récentes et de grande qualité ;

g) Nous sommes en faveur d'une meilleure coopération, notamment d'une meilleure coopération Sud-Sud et d'une meilleure coopération triangulaire, afin de renforcer les mécanismes de collaboration, d'apprentissage par les pairs, de partage des connaissances et d'échange des meilleures pratiques dans le domaine de la recherche scientifique marine et d'aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés d'accès aux technologies et à analyser et à exploiter des données et des statistiques fiables ;

h) Nous savons la contribution qu'apportent à la santé et à la résilience des écosystèmes océaniques et côtiers, des espèces qui y vivent et des populations côtières qui en dépendent des outils de gestion par zone efficaces, comme des aires marines protégées gérées efficacement et équitablement, représentatives d'un point de vue écologique et bien reliées entre elles, et d'autres mesures efficaces de conservation par aire, y compris dans le cadre des systèmes traditionnels de gestion des ressources marines et de la gestion communautaire des ressources, et sommes conscients qu'il faut investir, selon qu'il convient, pour pérenniser ou améliorer cette contribution ;

i) Nous sommes conscients du rôle important que joue la bioéconomie bleue durable dans la conservation, la restauration et l'exploitation durable de l'océan.

31. Nous savons que l'objectif 14 est l'un des objectifs de développement durable les moins bien financés et que, pour hâter l'action en faveur de l'océan partout dans le monde, il faut lui allouer des financements importants et accessibles et honorer les engagements et les obligations visés dans les accords intergouvernementaux conclus à cet égard. Il faut également accroître à un niveau suffisant les moyens de mise en œuvre alloués aux pays en développement, en particulier aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés, de façon à remédier au déficit de financement de l'objectif 14. À cet égard :

a) Nous attendons avec intérêt la tenue de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Séville (Espagne) du 30 juin au 3 juillet 2025 ;

b) Nous demandons que l'on mobilise davantage de ressources auprès de toutes les sources et soutenons le recours à des instruments financiers adaptés afin de hâter l'action en faveur de l'océan et d'assurer la santé et la résilience de l'océan, sachant que l'usage qui sera fait de ces instruments variera en fonction des situations nationales ;

c) Nous entendons renforcer et accroître les ressources destinées aux pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, notamment les financements publics, les financements sous forme de dons, les financements à des conditions favorables et les instruments qui ne créent pas de dette, ainsi que d'autres types de financement à des conditions favorables, notamment ceux proposés par les banques multilatérales de développement conformément à leur mandat, et réaffirmons la place centrale qu'occupent les politiques nationales, la mobilisation des ressources intérieures et les stratégies nationales de développement ;

d) Nous soutenons une économie océanique durable, qui offre notamment des possibilités de placement attractives grâce à des instruments tels les obligations bleues, les prêts bleus et le paiement des services écosystémiques, et encourageons le secteur privé, notamment les banques, les sociétés d'assurance et les investisseurs, à participer activement et véritablement à la transition vers des économies océaniques durables ;

e) Nous savons qu'il importe d'accroître les connaissances scientifiques et de développer les capacités de recherche des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, notamment par le transfert de technologies selon des conditions arrêtées d'un commun accord et par le renforcement des capacités, de façon qu'ils puissent investir dans des activités de conservation et de restauration et exploiter de manière durable l'océan, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;

f) Nous estimons qu'il faut aider les populations côtières, en particulier les petits pêcheurs, les pêcheurs artisanaux et les exploitants pratiquant une aquaculture durable, les femmes et les filles, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation locales et soulignons qu'il importe de leur donner davantage les moyens de se mobiliser efficacement, de défendre leurs intérêts et de gérer les ressources marines de manière durable.

32. Nous jugeons précieux les engagements qui ont été pris volontairement pour mettre en œuvre l'objectif 14, notamment lors des conférences des Nations Unies sur l'océan, et encourageons la création de partenariats visant à renforcer les initiatives et à en accroître l'impact. Nous constatons que ces engagements volontaires sont inclusifs et préconisons que leur mise en œuvre fasse l'objet d'un examen et d'un suivi appropriés.

33. Nous soulignons qu'il importe d'assurer une gouvernance multilatérale de l'océan et de faire figurer les questions liées à l'océan dans les travaux des instances et enceintes multilatérales compétentes, en fonction de leurs mandats, le but étant que la question de la durabilité de l'océan soit bien prise en compte et examinée comme il convient dans les débats et programmes de travail ayant trait au sujet, en particulier ceux liés directement à la santé de l'océan.

34. Conscients des nombreux périls qui menacent l'océan, nous entendons rester ambitieux et mobilisés, attendant avec intérêt la tenue des prochaines conférences des Nations Unies sur l'océan.

Résolution 2*

**Pouvoirs des représentants à la Conférence des Nations Unies
de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif
de développement durable n° 14 : conserver et exploiter
de manière durable les océans, les mers et les ressources marines
aux fins du développement durable**

*La Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de
l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable
les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,*

*Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la
recommandation qui y figure¹,*

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

* Adoptée à la 8^e séance plénière, le 13 juin 2025 ; pour le compte rendu des débats, voir chap. V.

¹ [A/CONF.230/2025/15](#), par. 16.

Chapitre II

Organisation des travaux et autres questions d'organisation

A. Date et lieu de la Conférence

1. L'édition 2025 de la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable s'est tenue à Nice (France) du 9 au 13 juin 2025, conformément à la résolution [78/128](#) de l'Assemblée générale. Durant cette période, la Conférence a tenu 8 séances plénières et 10 tables rondes Action pour l'action.

B. Participation

2. La liste des participantes et participants figure dans le document [A/CONF.230/2025/INF/2](#).

3. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) ont également participé à la Conférence.

C. Ouverture de la Conférence

4. Le 9 juin, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a ouvert la Conférence en sa qualité de Président temporaire, conformément à l'article 17 du règlement intérieur provisoire.

5. Lors de l'ouverture de la Conférence, à la 1^{re} séance plénière, le 9 juin, les personnes ci-après ont fait une déclaration : les Présidents de la Conférence, à savoir le Président du Costa Rica, Rodrigo Chaves Robles, et le Président de la France, Emmanuel Macron ; le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres ; le Président de l'Assemblée générale, Philemon Yang ; le Secrétaire général de la Conférence, Li Junhua ; le Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Président délégué de Régions de France, Renaud Muselier ; le maire de Nice, Christian Estrosi. La Conférence a été informée de l'absence du Président du Conseil économique et social. À la même séance, à l'invitation du Président de la Conférence (Costa Rica), le Président du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, a fait une déclaration.

D. Élection des deux Présidents et des autres membres du Bureau de la Conférence

6. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a élu les membres de son Bureau.

Double présidence de la Conférence

7. M. Chaves Robles et M. Macron ont été élus par acclamation à la présidence de la Conférence.

Vice-présidence

8. Ont été élus par acclamation à la vice-présidence :

Parmi les États d'Afrique : le Kenya, le Maroc et Maurice

Parmi les États d'Asie et du Pacifique : la Micronésie (États fédérés de), les Philippines et Singapour

Parmi les États d'Europe orientale : l'Arménie, la Croatie et la Pologne
Parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes : le Brésil et la République dominicaine
Parmi les États d'Europe occidentale et autres États : l'Allemagne et Monaco

9. Ont été élus par acclamation vice-présidents de droit :
Costa Rica et France

Rapporteur général

10. Omar Hilale (Maroc) a été élu, par acclamation, Rapporteur général de la Conférence.

E. Adoption du règlement intérieur

11. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a adopté son règlement intérieur (voir [A/CONF.230/2025/2](#)).

F. Adoption de l'ordre du jour de la Conférence

12. À la même séance, la Conférence a adopté son ordre du jour ([A/CONF.230/2025/1](#)).

G. Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation

13. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a approuvé le projet d'organisation de ses travaux, paru sous la cote [A/CONF.230/2025/3](#).

14. À la même séance également, la Conférence a approuvé une demande de la délégation de l'Union européenne visant à ce que le Président du Conseil européen et la Présidente de la Commission européenne puissent tous deux faire des déclarations, le temps total alloué à chaque orateur(trice) n'excédant pas cinq minutes.

15. Toujours à la même séance, à l'invitation du Président (Costa Rica), le Président du Conseil européen, António Costa, et la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, ont fait des déclarations.

16. Également à la 1^{re} séance plénière, les Présidents ont informé la Conférence que les Coprésident(e)s des tables rondes Action pour l'océan avaient été nommés, comme suit :

a) Table ronde Action pour l'océan n° 1 (« Conserver, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes marins et côtiers, dont les écosystèmes des grands fonds marins ») : Marina Silva, Ministre brésilienne de l'environnement et des changements climatiques, et Stavros Papastavrou, Ministre grec de l'environnement et de l'énergie ;

b) Table ronde Action pour l'océan n° 2 (« Développer la coopération scientifique, les connaissances, le renforcement des capacités, les technologies marines et l'éducation dans le domaine océanographique en vue de renforcer l'interface sciences-politiques pour la santé de l'océan ») : Javier Martínez-Acha Vásquez, Ministre panaméen des affaires étrangères, et José Manuel Fernandes, Ministre portugais de l'agriculture et des affaires maritimes ;

c) Table ronde Action pour l'océan n° 3 (« Mobiliser des financements pour les initiatives océaniques à l'appui de l'objectif de développement durable n° 14 ») : Jóhann Páll Jóhannsson, Ministre islandais de l'environnement, de l'énergie et du climat, et Kamina Johnson Smith, Ministre jamaïcaine des affaires étrangères et du commerce extérieur ;

d) Table ronde Action pour l'océan n° 4 (« Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres ») : Carsten Schneider, Ministre fédéral de l'environnement, de l'action climatique, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire de l'Allemagne, et Messouda Mohamed Laghdaf, Ministre mauritanienne de l'environnement ;

e) Table ronde Action pour l'océan n° 5 (« Favoriser la gestion durable des pêches et soutenir notamment la pêche artisanale ») : Marija Vučković, Ministre croate de la protection de l'environnement et de la transition verte, et Bui Thanh Son, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ;

f) Table ronde Action pour l'océan n° 6 (« Promouvoir des économies océaniques durables, un transport maritime durable et la résilience des populations côtières, en ne laissant personne de côté ») : Annette Gibbons, Sous-Ministre aux pêches et aux océans du Canada, et Surangel S. Whipps Jr., Président des Palaos ;

g) Table ronde Action pour l'océan n° 7 (« Tirer parti de l'interdépendance de l'océan, du climat et de la biodiversité ») : Jean-Luc Crucke, Ministre de la mobilité, du climat et de la transition environnementale, chargé du développement durable de la Belgique, et Arif Havas Oegroseno, Vice-Ministre indonésien des affaires étrangères ;

h) Table ronde Action pour l'océan n° 8 (« Promouvoir et appuyer toutes les formes de coopération, en particulier aux niveaux régional et sous-régional ») : Claudio Barbaro, Sous-Secrétaire d'État à l'environnement et à la sécurité énergétique de l'Italie, et Leila Benali, Ministre marocaine de la transition énergétique et du développement durable ;

i) Table ronde Action pour l'océan n° 9 (« Faire appel aux produits de la mer durables pour éliminer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire ») : Kim Sungbum, Vice-Ministre de la politique marine au Ministère des océans et de la pêche de la République de Corée, et Philip Isdor Mpango, Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie ;

j) Table ronde Action pour l'océan n° 10 (« Améliorer la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources en appliquant les dispositions du droit international figurant dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ») : Heraldo Munoz Valenzuela, ancien ministre chilien des affaires étrangères et Envoyé spécial du Chili pour l'océan, et Penelope Ridings, membre de la Commission du droit international (Nouvelle-Zélande).

17. À la 7^e séance plénière, le 12 juin, le Président a informé la Conférence de la nomination de Shaaban Ali Othman, Ministre tanzanien de l'économie bleue et de la pêche de Zanzibar, en lieu et place de M. Mpango, Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie, en tant que Coprésident de la table ronde Action pour l'océan n° 9.

H. Pouvoirs des représentantes et représentants à la Conférence

18. Aux termes de l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence, « [une] commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence. Sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa session en cours. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence ».

19. Un État membre de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session n'était pas en mesure de siéger à la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence. De ce fait, à la 1^{re} séance plénière, le 9 juin, conformément à la pratique établie, le Président de la Conférence a informé la Conférence que le Canada avait été nommé pour siéger à la Commission à la place des États-Unis d'Amérique.

20. Toujours à sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a nommé une commission de vérification des pouvoirs composée des États suivants : Antigua-et-Barbuda, Cabo Verde, Canada, Chine, Dominique, Fédération de Russie, Libéria, Monaco et République démocratique populaire lao.

I. Documentation

21. La liste des documents dont la Conférence était saisie figure à l'annexe I du présent rapport.

Chapitre III

Débat général

22. À sa 1^{re} séance plénière, le 9 juin, au titre du point 8 de l'ordre du jour intitulé « Débat général », la Conférence a entendu les allocutions du Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye (au nom des États africains), du Président des Palaos, M. Whipps Jr. (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Président de l'Iraq, Abdullatif Jamal Rashid (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Présidente du Pérou, Dina Ercilia Boluarte Zegarra, du Prince Albert II de Monaco, du Président de Cabo Verde, José Maria Pereira Neves, du Président de la Sierra Leone, Julius Maada Bio, de la Présidente des Îles Marshall, Hilda Heine, du Président de la Guinée-Bissau, Úmaro Sissoco Embaló, du Président de Chypre, Nikos Christodoulides, du Roi Abdallah II ibn Al Hussein de Jordanie, du Vice-Président de la Chine, Han Zheng, du Premier Ministre de la Croatie, Andrej Plenković, de la Présidente de la Macédoine du Nord, Gordana Siljanovska-Davkova et du Président de Madagascar, Andry Nirina Rajoelina.

23. À sa 2^e séance plénière, le 9 juin, la Conférence a entendu les allocutions du Président du Costa Rica, M. Chaves Robles, du Président des Comores, Azali Assoumani, du Premier Ministre et Ministre du Trésor de Papouasie-Nouvelle-Guinée, James Marape, du Président de la République dominicaine, Luis Rodolfo Abinader Corona, du Président du Conseil présidentiel de Libye, Mohamed Younis A Menfi, du Premier Ministre de la Grèce, Kyriakos Mitsotakis, du Président de l'Arménie, Vahagn Khachaturyan, du Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Mpango, du Premier Ministre du Viet Nam, Pham Minh Chinh (également au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), de la Première Ministre de Lettonie, Evika Siliņa, du Président du Tadjikistan, Emomali Rahmon, du Premier Ministre de l'Espagne, Pedro Sánchez Pérez-Castejón, du Premier Ministre de l'Irlande, Micheál Martin, du Premier Ministre du Portugal, Luís Montenegro, du Premier Ministre de Tuvalu, Feleti Teo, du Premier Ministre des Îles Salomon, Jeremiah Manele, du Premier Ministre des Îles Cook, Mark Brown, du Premier Ministre du Cambodge, Samdech Moha Borvor Thipadei Manet Hun, du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et Ministre des sports et du cadre de vie de la République de Côte d'Ivoire, Robert Mambé Beugré, et du Premier Ministre de Nioué, Dalton Tagelagi.

24. À la même séance, la Conférence a entendu une déclaration du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement de Slovaquie, Tomáš Taraba.

25. À sa 3^e séance plénière, le 10 juin, la Conférence a entendu les allocutions du Premier Ministre, Ministre de la défense, des affaires intérieures et des communications extérieures, Ministre des finances, et Ministre de Rodrigues et des îles périphériques de Maurice, Navinchandra Ramgoolam, du Premier Ministre et Ministre des finances, de l'investissement et de la transformation économique, de l'aviation civile et de la gouvernance en ligne du Belize, John Briceño, et du Premier Ministre de l'Eswatini, Russell Mmiso Dlamini.

26. À la même séance, la Conférence a entendu les déclarations de la Secrétaire d'État chargée de la pêche maritime du Maroc, Zakia Driouch, du Vice-Président du Cabinet des ministres du Kirghizistan, Edil Baisalov, du Vice-Premier Ministre et Ministre coordonnateur des affaires économiques et Ministre du tourisme et de l'environnement du Timor-Leste, Francisco Kalbuadi Lay, du Vice-Premier Ministre de Cuba, Eduardo Martinez Diaz, du Ministre singapourien des affaires étrangères, Vivian Balakrishnan, de la Vice-Première Ministre et Ministre des affaires parlementaires du Lesotho, Nthomeng Majara, de la Ministre angolaise de l'environnement, Ana Paula de Carvalho, du Ministre fédéral de l'environnement, de

l'action climatique, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire de l'Allemagne, M. Schneider, du Ministre des océans et de la pêche de la République de Corée, Kang Do-Hyung, de la Ministre suédoise du climat et de l'environnement, Romina Pourmokhtari, du Ministre géorgien de la protection de l'environnement et de l'agriculture, David Songulashvili, du Ministre indien des sciences de la terre, Jitendra Singh, de la Ministre norvégienne de la pêche et de la politique océanique, Marianne Sivertsen Næss, du Ministre slovène des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire, Jože Novak, de l'Assistant présidentiel et Représentant présidentiel spécial pour les questions climatiques de la Fédération de Russie, Ruslan Edelgeriyev, de la Secrétaire à l'environnement et aux ressources naturelles du Mexique, Alicia Bárcena Ibarra, de la Ministre chilienne de l'environnement, Maisa Rojas Corradi, du Ministre mauritanien des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Mauritaniens de l'étranger, Mohamed Salem Ould Merzoug, du Ministre maldivien de la pêche et des ressources océaniques, Ahmed Shiyam, du Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, du Ministre gambien de la pêche, des ressources en eau et des affaires de l'Assemblée nationale, Musa Drammeh, et de la Ministre égyptienne de l'environnement, Yasmine Fouad.

27. À sa 4^e séance plénière, le 10 juin, la Conférence a entendu les allocutions du Président et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de Kiribati, Taneti Maamau, du Président et Chef du Gouvernement des États fédérés de Micronésie, Wesley W. Simina, et de la Première Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce du Samoa, Fiamē Naomi Mata'afa.

28. À la même séance, la Conférence a entendu les allocutions de la Ministre finlandaise de l'environnement et du climat, Sari Multala, du Ministre antiguanais et barbudien de l'agriculture, des terres, de la pêche et de l'économie bleue, Anthony Smith, de la Ministre serbe de la protection de l'environnement et Envoyée spéciale du Président de la Serbie, Sara Pavkov, du Ministre brunéien des ressources primaires et du tourisme, Abdul Manaf Metussin, du Ministre danois de l'environnement et de l'égalité des genres, Magnus Heunicke, du Ministre islandais de l'environnement, de l'énergie et du climat, M. Jóhannsson, de la Ministre jamaïcaine des affaires étrangères et du commerce extérieur, M^{me} Smith, du Ministre kazakhstanais de l'écologie et des ressources naturelles, Yerlan Nyssanbayev, du Ministre sénégalais de l'environnement et de la transition écologique, Daouda Ngom, du Ministre qatarien de l'environnement et des changements climatiques, Abdullah bin Abdulaziz bin Turki Al-Subaie, du Ministre djiboutien de l'environnement et du développement durable, Mohamed Abdoukader Moussa Helem, de la Ministre rwandaise de l'environnement, Valentine Uwamariya, du Ministre australien de l'environnement et de l'eau, Murray Watt, du Ministre uruguayen de l'environnement, Edgardo Ortuño, de la Ministre britannique de l'eau et des inondations, Emma Harddy, du Ministre gabonais de l'environnement, de l'écologie et du climat, Mays Lloyd Mouissi, du Ministre yéménite de l'eau et de l'environnement, Taofeq Abdulwahd Ali Al-Sharjabi, du Ministre vanuatuan de la pêche, des océans et des affaires maritimes, Jack Norris Kalmet, du Ministre ouzbek de l'écologie, de la protection de l'environnement et des changements climatiques, Aziz Abdukhakimov, du Ministre ghanéen de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation, Ibrahim Murtala Muhammed, du Ministre bahamien de l'environnement et des ressources naturelles, Vaughn Peterson Miller, du Ministre indonésien des affaires maritimes et de la pêche, Sakti Wahyu Trenggono, du Ministre panaméen des affaires étrangères, M. Acha Vásquez, et du Ministre nigérian de l'économie marine et bleue, Adegboyega Oyetola.

29. À sa 5^e séance plénière, le 11 juin, la Conférence a entendu les allocutions du Ministre nauruan des changements climatiques et de la résilience nationale, Asterio Appi, du Secrétaire du Cabinet en charge de l'exploitation minière, de l'économie bleue et des affaires maritimes du Kenya, Ali Hassan Joho, du Ministre tunisien des

affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens de l'étranger, Mohamed Ali Nafti, du Ministre fidjien de l'environnement et des changements climatiques, Mosese Bulitavu, du Ministre seychellois de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement, Flavien P. Joubert, de la Ministre zimbabwéenne de l'environnement, du climat et de la faune et de la flore sauvages, Evelyn Ndlovu, du Ministre équato-guinéen des affaires étrangères et de la coopération internationale, Simeón Oyono Esono Angue, de la Ministre santoméenne de l'environnement, de la jeunesse et du tourisme durable, Nilda Borges da Mata, de la Ministre de l'environnement et du développement durable de la République démocratique du Congo, Eve Bazaiba Masudi, du Ministre camerounais de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable, Pierre Helé, du Ministre salvadorien de l'environnement et des ressources naturelles, Fernando López Larreynaga, du Ministre et Observateur permanent de l'État de Palestine, Riyad Mansour, de la Ministre kittitienne-et-névicienne du développement durable, de l'environnement, de l'action climatique et de l'autonomisation des circonscriptions, Joyelle Clarke, du Cardinal du Saint-Siège, Peter Turkson, de la Vice-Ministre turque de l'environnement, de l'urbanisation et des changements climatiques, Fatma Varank, du Sous-Secrétaire au Ministère philippin de l'intérieur et de l'administration locale, Marlo Iringan, du Vice-Ministre ukrainien chargé du développement numérique, des transformations numériques et de la transition numérique au Ministère ukrainien de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, Sergii Vlasenko, du Vice-Ministre de l'eau du Ministère guatémaltèque de l'environnement et des ressources naturelles, Jaime Luis Carrera Campos, du Vice-Ministre tchèque de l'environnement, František Talír, du Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon, Matsumoto Hisashi, du Vice-Ministre thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement, Narapat Kaeothong, de la Vice-Ministre équatorienne de l'environnement, María Daniela Limongi Izaguirre, ainsi que des représentants de l'État plurinational de Bolivie (également au nom des pays en développement sans littoral), d'Israël et de l'Algérie.

30. À la 6^e séance plénière, le 11 juin, la Conférence a entendu les déclarations de la Ministre libanaise de l'environnement, Tamara Elzein, ainsi que des représentantes et représentants des pays suivants : Azerbaïdjan, Suisse, Pakistan, République islamique d'Iran, Sri Lanka, Pologne, Koweït, Estonie, République bolivarienne du Venezuela, Malaisie, Roumanie, Bangladesh, Royaume des Pays-Bas, Tonga, Barbade, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Émirats arabes unis, Malte, Lituanie, Luxembourg et Italie.

31. À la même séance, la Conférence a entendu les déclarations des représentantes et représentants des organisations observatrices suivantes : Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Organisation internationale de police criminelle, Autorité intergouvernementale pour le développement et Ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte.

32. Toujours à la même séance, les représentants de la Fédération de Russie et de l'Inde ont exercé leur droit de réponse.

33. À la 7^e séance plénière, le 12 juin, la Conférence a entendu les déclarations de la Ministre congolaise de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, du Ministre de la mobilité, du climat et de la transition écologique, chargé du développement durable de la Belgique, M. Crucke, et des représentantes et représentants de l'Autriche, de la Colombie, du Panama, d'Oman et du Canada.

34. À la même séance également, la Conférence a entendu les déclarations des représentantes et représentants des organisations observatrices suivantes : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Autorité internationale des fonds

marins, Société andine de développement, Chambre de commerce internationale, Forum des îles du Pacifique, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Îles Vierges britanniques, Commission baleinière internationale, Fonds d'équipement des Nations Unies, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds vert pour le climat, Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Programme des Nations Unies pour le développement, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

35. Toujours à la même séance, la Conférence a entendu les déclarations des représentantes et représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Oceano Azul Foundation, Sustainable Ocean Alliance, International Indian Treaty Council, Asociación Indígena Lafquenche, Peace Boat, Women in Europe for a Common Future, Oikos – Cooperação e Desenvolvimento, Ocean Eco Alliance, High Seas Alliance, Université de Strathclyde, Blue Forest, Plant-for-the-Planet, OceanCare, Parliamentarians for Global Action, Stimson Center, The Blue Quest, Partenariat pour l'observation de l'océan mondial, Reef Aquaculture Conservancy, Land is Life, Ocean Ride, Congregation of the Sisters of St. Joseph of Peace, German Marine Research Consortium et Cooperativa Autogestionaria de Servicios Profesionales para la Solidaridad Social.

Résumé du débat général

36. Le résumé suivant est présenté conformément au paragraphe 22 de l'annexe II de la résolution [78/128](#) de l'Assemblée générale. La présente section fait figurer le résumé des déclarations faites à l'ouverture de la Conférence, par ordre dans lequel elles ont été prononcées, puis les points importants des déclarations faites au cours du débat général.

Résumé des allocutions prononcées à l'ouverture de la Conférence

37. Le Président de la France a fait remarquer que « Nice » venait du mot grec signifiant « victoire », et a exhorté toutes les participantes et participants à prendre part à la bataille pour les océans. En ces temps difficiles pour le multilatéralisme, le simple fait de se mobiliser constitue une victoire. La présence de 50 chefs d'État et de gouvernement et de 30 chefs d'organisation atteste une volonté politique impressionnante. Après avoir énuméré certaines des pires conséquences des changements climatiques et de la pollution, le Président a rappelé aux participantes et participants que l'océan était un grand régulateur des climats et qu'il était indispensable de lutter contre la pollution plastique, avec la participation active de toutes les parties prenantes et en se fondant sur la science. Il a mis en avant plusieurs initiatives scientifiques telles que : la plateforme Mercator Océan International, une ressource en ligne comprenant des données sur l'océan, des prévisions et un « jumeau numérique » de l'océan ; le baromètre Starfish, un rapport annuel sur la santé de l'océan ; les plans européens de lancement en 2026 d'une mission d'exploration de l'océan nommée « Neptune ». Il a salué la progression de la ratification de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (ci-après « Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale »). Rappelant que l'océan n'était pas à vendre, il a appelé à un moratoire sur l'exploitation des fonds marins, s'est engagé à soutenir la

lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment par l'intermédiaire des mesures de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et à protéger les aires marines, y compris dans la zone économique exclusive de la Polynésie française.

38. Le Président du Costa Rica a attiré l'attention en particulier sur les préoccupations des petits pêcheurs et a remercié le Secrétaire général de continuer à faire de l'océan l'une des priorités de la communauté internationale. Il a appelé celle-ci à valoriser l'océan et à cesser de le considérer comme un garde-manger illimité et comme une décharge. La pollution augmente et la biodiversité régresse. Si les tendances actuelles se poursuivent, il y aura plus de plastique que de poissons dans l'océan d'ici à 2050. Plusieurs décennies après avoir aboli l'armée et investi dans la préservation des forêts, le Costa Rica a déclaré qu'il était temps de faire la paix avec l'océan. À cet égard, le Président a parlé du Fonds bleu de son pays, des partenariats établis pour protéger les écosystèmes marins, du travail que son pays mène avec le secteur de la pêche pour développer l'économie de manière durable, de la ratification de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et du moratoire costaricien sur l'exploitation minière des fonds marins, fondé sur le principe de précaution. Le Costa Rica œuvre avec la France et d'autres partenaires pour investir dans la science, mettre au point des solutions fondées sur la nature et établir un nouveau contrat avec la vie marine.

39. Le Secrétaire général a souligné que l'océan était vital pour le bien-être de l'humanité, mais qu'il était gravement menacé par la surpêche, la pollution plastique et les changements climatiques. Les stocks halieutiques s'effondrent, 23 millions de tonnes de plastique sont déversées dans l'océan chaque année, et le réchauffement des mers accélère la disparition des coraux et l'élévation du niveau de la mer. La piraterie, la criminalité organisée, le trafic des êtres humains et le pillage des ressources naturelles menacent des vies, freinent le développement et privent les populations côtières de leurs droits. Dans le même temps, des progrès ont été enregistrés, tels que l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'adoption de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et les engagements pris en faveur d'un transport maritime ne produisant plus aucune émission nette. Il est urgent de conclure un traité sur la pollution plastique et de parvenir à un accord sur les subventions à la pêche sous les auspices de l'OMC, tout en augmentant les financements alloués à la mise en œuvre de l'objectif n° 14 grâce à un soutien public et privé et à l'appui des banques de développement, et en aidant les petits États insulaires en développement à renforcer leur résilience et à prospérer dans l'économie bleue. Le Secrétaire général a souligné qu'il appuyait les travaux que l'Autorité internationale des fonds marins mène actuellement pour assurer la gouvernance de l'exploitation minière des fonds marins. En coordonnant l'action menée, les travaux scientifiques et les investissements au niveau mondial, le monde pourrait passer d'une exploitation à court terme de l'océan à une gestion à long terme.

40. Le Président de l'Assemblée générale a fait remarquer que la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan, qui se déroule quelques semaines seulement avant la commémoration du quatre-vingtième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, marquait une nouvelle étape dans les efforts déployés au niveau mondial pour protéger l'océan. Il a insisté sur le fait qu'il était temps d'agir et que les engagements pris par les gouvernements, la société civile et le secteur privé au cours de la deuxième Conférence jetaient des bases solides sur lesquelles pourraient s'appuyer les progrès à venir. L'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et la dynamique suscitée par la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable constituent des avancées majeures en vue de préserver la

santé de l'océan. Toutes les initiatives visant à assurer la conservation et l'exploitation durable de l'océan et de ses ressources contribuent à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions. Il est toutefois regrettable que l'objectif n° 14 n'ait bénéficié que d'un financement limité. C'est pourquoi il est urgent de renforcer l'appui financier et les moyens de mise en œuvre, en particulier en faveur des pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement. Le Président a dit attendre avec impatience l'adoption de la déclaration politique de la Conférence et l'annonce de nouveaux engagements volontaires, ainsi que les résultats positifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra prochainement à Séville (Espagne). Il a conclu en réaffirmant que l'avenir de l'océan était entre les mains de l'humanité et que la coopération internationale devait fonctionner de manière efficace.

41. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence, a remercié la France et le Costa Rica d'accueillir conjointement la Conférence, et l'Australie et Cabo Verde de mener les négociations relatives au document final. Si les première et deuxième Conférences des Nations Unies sur l'océan ont permis de tracer une voie à suivre, l'objectif n° 14 reste l'un des moins bien financés et les progrès le concernant ont été trop lents. Le multilatéralisme redynamise l'action menée dans des domaines tels que le transport maritime écologique, la biodiversité, la lutte contre la pollution plastique et la réforme de la pêche, mais le manque de financement reste un grave problème, l'océan recevant moins de 1 % des fonds destinés à la lutte contre les changements climatiques. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il fallait mettre au point des modèles de financement novateurs et mixtes pour mobiliser des capitaux publics et privés et a également souligné le rôle crucial des plus de 2 000 engagements pris à titre volontaire avant la Conférence pour fournir des solutions concrètes.

42. Le Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Président délégué de Régions de France a rappelé le rôle particulier de la mer Méditerranée dans l'histoire de l'humanité et souligné que la Méditerranée, région qui se trouve au cœur des changements climatiques et de l'accélération de leurs effets, servait d'exemple pour toutes les autres mers. La protection de l'océan n'est pas une option, mais un devoir et un engagement envers les générations futures et l'humanité tout entière. Il est impératif de protéger les populations locales dont les moyens de subsistance dépendent de l'océan et d'élaborer des solutions concrètes et solides à cette fin. À cet égard, l'orateur a mis en avant plusieurs initiatives pertinentes lancées depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'océan, notamment les efforts visant à lutter contre la pollution plastique et à électrifier le transport maritime. La Méditerranée et l'océan ne peuvent se permettre d'attendre une solution. Il est donc essentiel que la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan débouche sur une réponse globale et mondiale, et que la communauté internationale œuvre de concert avec conviction, détermination et courage.

43. Le maire de Nice a déclaré que la présence des participantes et participants à la Conférence donnait de l'espoir à des millions de personnes. Le Plan d'action de Nice pour l'océan pourrait jouer un rôle historique en faveur de l'océan, de la même manière que l'Accord de Paris a contribué à la lutte contre les changements climatiques. Les manifestations organisées en préparation de la Conférence, telles que le congrès One Ocean Science, le sommet Ocean Rise and Coastal Resilience et le Blue Economy and Finance Forum, ont contribué à donner un élan à la Conférence en renforçant les bases de l'élaboration de stratégies d'adaptation et de financement coordonnées et fondées sur des données scientifiques. La ville de Nice est prête à défendre et à protéger les villes côtières, les îles et la biodiversité marine.

44. Le Président du Brésil a rappelé aux participantes et aux participants qu'il serait impossible d'accomplir des progrès en matière de développement durable ou de lutte

contre les changements climatiques sans mener une action ambitieuse en faveur de la sauvegarde de l'océan. L'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est l'une des réussites de la diplomatie multilatérale. Le monde ne doit pas laisser l'océan devenir le théâtre de conflits géopolitiques. Le Brésil s'est engagé à ratifier l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale en 2025. Le Président a pris sept engagements volontaires au nom du Brésil, dont des initiatives spéciales visant à augmenter la part des aires marines protégées à 30 % du territoire brésilien, à accélérer la préservation des mangroves et des récifs coralliens, à lutter contre la pollution plastique, à investir dans l'initiation à l'océan et des « écoles bleues », à promouvoir la pêche durable et à encourager la recherche scientifique et la collecte de données ainsi que la planification de l'espace marin. Dans la perspective de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Brésil lancera avec l'ONU un « bilan éthique » mondial des progrès accomplis en matière de climat et se battra pour mobiliser davantage la volonté politique à l'échelle mondiale, pour qu'on investisse davantage dans la sensibilisation à la question climatique et pour que le financement de la lutte contre les changements climatiques augmente fortement.

Points importants des déclarations faites au cours du débat général

45. Les participantes et participants ont appelé à agir rapidement pour faire face à la triple crise planétaire actuelle des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution, et pour préserver l'océan. Ils ont remercié la France et le Costa Rica d'avoir organisé la Conférence, ont souligné le rôle précieux que l'ONU avait joué pour réunir tous les États Membres en vue de traiter cette question cruciale et se sont félicités de l'adoption du Plan d'action de Nice pour l'océan.

Les dimensions de la crise

46. Les délégations ont souligné les effets désastreux des changements climatiques sur l'océan et en particulier sur les petits États insulaires en développement, et ont affirmé que l'élévation du niveau de la mer constituait une menace existentielle qui aurait des conséquences négatives directes sur plus d'un milliard de personnes dans le monde, perturberait la stabilité internationale et entraînerait une augmentation de la pauvreté et des migrations, sans compter d'autres conséquences sociales et sécuritaires.

47. Beaucoup ont mis en évidence les synergies entre l'océan et le climat et les risques existentiels que posent, entre autres, l'érosion du littoral, la pollution de l'océan, y compris à partir de sources terrestres telles que les pesticides, le blanchiment et la dégradation des récifs coralliens, l'acidification, la fonte de la cryosphère et la surpêche. Ils ont souligné l'incidence de ces phénomènes sur les populations et leurs moyens de subsistance et la nécessité d'une justice climatique. Ils ont également affirmé qu'il était crucial de s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes, telles que les modes de consommation et de production qui entraînent un gaspillage.

48. La lutte contre la pollution plastique constitue une priorité absolue pour les délégations, qui ont été nombreuses à exprimer leur appui à l'élaboration d'un instrument international solide et juridiquement contraignant sur le sujet. De nombreux pays ont précisé être membres de la Coalition de haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique, témoignant ainsi d'un engagement collectif en faveur de cet objectif, et ont insisté sur le fait qu'un tel instrument devait couvrir l'ensemble du cycle de vie du plastique.

49. Les délégations ont également fait part des efforts que déploient leurs pays pour lutter contre la pollution plastique, notamment en favorisant l'économie circulaire, en interdisant les plastiques à usage unique et en lançant des campagnes nationales de sensibilisation aux déchets marins. Parmi les initiatives menées, on retrouve la formation des pays en développement à la prévention de la pollution et le renforcement de la lutte contre la pollution d'origine terrestre et de la gouvernance du littoral.

50. L'un des principaux points de consensus a été le suivant : les engagements nationaux ne suffisent pas à eux seuls à régler un tel problème international. Reconnaissant que la pollution trouvait souvent son origine loin à l'intérieur des terres et se propageait par les fleuves jusqu'à l'océan, les intervenantes et intervenants ont souligné la nécessité d'adopter une approche systématique et intégrée de la source à la mer et ont noté que la coopération internationale était indispensable à cet égard.

51. Les participantes et participants ont souligné les difficultés que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée continuait de poser et ont réaffirmé être fermement déterminés à la combattre. Ces activités illicites entraînent des pertes financières considérables pour les gouvernements, les privant de fonds qui pourraient autrement être utilisés pour soutenir des services essentiels tels que les soins de santé et l'éducation. Les délégations ont fait valoir qu'une action efficace nécessitait la collaboration de toutes les parties prenantes, des populations locales à la société civile. À cet égard, elles ont affirmé que des outils tels que l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la recommandation de l'OCDE sur l'élimination du soutien public à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée étaient utiles. Elles ont également souligné la nécessité de mieux réglementer les flottes de palangriers non surveillées.

52. Certains intervenants se sont prononcés en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins ou d'une pause de précaution sous la responsabilité de l'Autorité internationale des fonds marins, jusqu'à ce qu'une évaluation adéquate des incidences environnementales d'une telle exploitation ait été réalisée et qu'un cadre réglementaire solide ait été mis en place pour prévenir tout dommage au milieu marin.

53. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de décarboner le transport maritime et de lutter contre la pollution acoustique sous-marine due au transport maritime et à d'autres activités marines. Certains participants ont expliqué les efforts qu'ils menaient à cet égard, notamment avec le lancement de navires moins bruyants. Des délégations ont mis en avant les travaux de l'Organisation maritime internationale (OMI), en particulier sa stratégie globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime et ses résolutions sur la sécurité maritime.

54. Les participants ont souligné l'importance d'investir dans des solutions socialement inclusives fondées sur la nature afin de se prémunir contre les catastrophes environnementales. Il s'agit notamment de protéger et de restaurer les mangroves, les récifs coralliens, les herbiers marins et les zones humides côtières.

55. Les délégations ont souligné qu'en protégeant la nature, les pays pouvaient renforcer leur résilience, même dans une période difficile. Ces solutions offrent également des avantages économiques considérables, dans la mesure où des récifs et des écosystèmes sains servent d'aires de croissance utiles aux pêcheries, préservent les moyens de subsistance et protègent les côtes contre les tempêtes. La nécessité d'une collaboration transfrontière visant à promouvoir des solutions efficaces fondées sur la nature a par ailleurs été soulignée.

Améliorer la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources en adoptant et en mettant en œuvre des cadres juridiques et politiques

56. Les participantes et participants ont réaffirmé avec vigueur leur attachement au droit international et à l'ordre multilatéral fondé sur des règles qui régissent l'océan, et se sont dits préoccupés par tout affaiblissement de ce cadre. L'ONU a été constamment mise en avant comme étant l'instance centrale où l'on trouve des solutions multilatérales, essentielles pour garantir la paix entre les nations et avec la nature. Un multilatéralisme efficace, fondé sur la solidarité, est indispensable pour mettre en place une gouvernance efficace de l'océan, garantir l'utilisation durable des ressources et protéger le patrimoine commun de la planète.

57. Les délégations ont exhorté tous les États Membres à ratifier et à respecter la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, reconnue comme la pierre angulaire de la gouvernance de l'océan. Elles ont en outre souligné l'importance d'autres conventions internationales, telles que la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine et l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.

58. Le débat général a entre autres été marqué par le large appui dont a bénéficié le nouvel Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Les participantes et participants ont appelé à son entrée en vigueur rapide et à sa mise en œuvre effective, et nombre d'entre eux ont expliqué où en était leur pays s'agissant de la ratification du document. En outre, les délégations ont pris note du lancement de l'initiative First Movers à l'appui de l'Accord, qui vise à établir les premières aires marines protégées en haute mer. Elles ont souligné que le monde du Sud devait jouer un rôle de premier plan en ce sens. À cet égard, une délégation a proposé que la ville de Valparaíso (Chili) accueille le siège du secrétariat de l'Accord.

59. Les participants ont par ailleurs mis l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre d'autres cadres internationaux essentiels, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), et appelé à une plus grande synergie entre eux.

60. La protection de la biodiversité marine a constitué un thème central du débat, de nombreuses délégations détaillant les efforts qu'elles déployaient pour atteindre la cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, à savoir conserver et gérer dûment au moins 30 % des zones marines et côtières d'ici à 2030. Au nombre des progrès enregistrés, citons la création de nouvelles zones marines protégées et de mécanismes financiers novateurs tels que les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature. Il a été souligné que les zones protégées devaient être gérées de manière active et résiliente, l'implication des communautés et des peuples autochtones étant indispensable. Des mesures spécifiques, telles que l'interdiction du chalutage de fond dans les zones marines protégées et l'instauration de moratoires sur l'exploration pétrolière en mer, ont été considérées comme des étapes essentielles.

61. Les participantes et participants ont réaffirmé leur attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en particulier à l'objectif n° 14, et ont noté que le Pacte pour l'avenir renforçait encore la protection de l'océan comme moteur du développement durable.

62. Les intervenantes et intervenants ont souligné le rôle essentiel des conventions et des cadres régionaux, en insistant sur l'importance qu'ils revêtent pour la gouvernance de l'océan. Parmi les exemples cités figuraient l'Agenda 2063, qui fait de l'économie bleue un domaine clé du développement durable, la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, la Convention pour la

protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est et l'Accord de Nauru concernant la coopération dans la gestion des pêches d'intérêt commun. Les délégations ont salué l'adoption par le Conseil de l'Europe de la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal et ont souligné le rôle majeur que jouaient les organismes régionaux, tels que la Commission du Danube et la Commission de la mer Noire. Elles ont insisté sur la nécessité de nouer des partenariats et de développer la coopération au niveau régional, et ont annoncé de nouvelles initiatives régionales, telles que la réserve océanique mélanésienne.

63. De nombreuses participantes et participants ont mis l'accent sur les lois, politiques et plans nationaux qu'ils avaient adoptés en faveur du développement durable et de la protection de l'océan, notamment : l'intégration des questions liées à l'océan dans les plans nationaux de développement, l'élaboration de stratégies nationales relatives à ces questions, telles que les politiques de développement de l'économie bleue et les plans d'économie maritime, et la mise à jour des cibles nationales relatives à l'objectif n° 14. Certaines délégations ont donné des exemples de stratégies spécifiques relatives à la restauration et à la protection du milieu marin, de nouvelles réglementations sur les industries extractives et d'efforts accrus visant à contrôler la pêche illicite et à y mettre fin.

Coopération internationale et régionale

64. Les participantes et participants ont fortement insisté sur la valeur de la coopération internationale et régionale, y compris les partenariats Sud-Sud et triangulaires, et ont appelé à renforcer la coopération, y compris la coopération transfrontière, qui est essentielle pour faire face au caractère transfrontière des défis environnementaux. Les délégations ont affirmé qu'il importait de renforcer les capacités afin de mettre en œuvre l'objectif n° 14 et ont insisté sur le rôle que l'ONU et la coopération bilatérale jouaient en vue d'appuyer les efforts entrepris à l'échelon national à cette fin.

Science, technologie et innovation

65. Les délégations ont appelé à une intégration solide entre science et politique, et souligné le rôle crucial de la science, de la technologie et de l'innovation dans la mise en œuvre de l'objectif n° 14. Parmi les solutions présentées figuraient la propagation des récifs coralliens de nouvelle génération, l'utilisation de la surveillance par drone pour lutter contre la pêche illicite et le recours à des modèles scientifiques pour la pêche artisanale. Nombre d'intervenantes et intervenants ont souligné la nécessité de renforcer le transfert de technologie. Il a également été observé que la technologie en elle-même n'était pas une solution, mais qu'elle devait être associée à des données scientifiques fiables, à l'implication des populations locales et à des partenariats novateurs.

66. Les participantes et participants ont fait valoir que la connaissance de l'océan était le fondement d'une gestion durable, appelant à un plus grand partage des connaissances et à un transfert de technologies, ainsi qu'à des technologies marines abordables. Ils ont également mis l'accent sur l'importance d'une gouvernance fondée sur la science, de l'accès aux données et de l'amélioration des systèmes d'observation de l'océan.

67. Le rôle essentiel des connaissances traditionnelles a été reconnu comme primordial pour l'élaboration d'une politique globale et intégrée. Plusieurs intervenantes et intervenants ont présenté les efforts de recherche scientifique que menait leur pays, et déclaré que leur pays s'engageait à renforcer l'innovation par l'intermédiaire de partenariats nationaux et régionaux. La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable a été considérée comme un cadre essentiel pour ces travaux.

Financement

68. Les délégations ont appelé à ce que la réalisation de l'objectif n° 14 bénéficie d'un financement prévisible, accessible et suffisant. Elles ont souligné la nécessité d'une justice financière, en appelant à accroître le financement destiné aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement. Le débat a mis en évidence l'impact de la dette nationale et l'importance de veiller à ce que le financement du développement durable soit aligné sur les priorités des pays en développement.

69. Les participantes et participants ont proposé des mécanismes de financement novateurs, notamment un fonds mondial pour l'océan, des obligations bleues et des conversions de dettes en mesures en faveur de la nature. Ils ont par ailleurs appelé à augmenter la part des projets liés à l'océan dans le financement de la lutte contre les changements climatiques et à donner la priorité au financement des petits États insulaires en développement, qui sont touchés de manière disproportionnée par une crise qu'ils n'ont pas provoquée. Ils ont affirmé que le financement devait soutenir des projets intégrés et systémiques pour aboutir à des résultats durables. Ils ont en outre souligné qu'il importait d'inclure la protection de l'océan dans les discussions menées dans le cadre de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que d'adopter des politiques qui privilégient la durabilité plutôt que la croissance économique à court terme. Ils ont enfin souligné le rôle des partenariats public-privé dans l'avancement de la réalisation de l'objectif n° 14.

Des économies océaniques durables

70. Les participantes et participants ont souligné qu'il importait de développer des économies bleues et circulaires, qui doivent s'appuyer sur une gouvernance transparente, un financement efficace, des partenariats et un accès équitable aux technologies. Ils ont considéré que des initiatives bien planifiées étaient un moyen d'avancer vers la justice économique, la création d'emplois locaux et l'autonomisation régionale. Ils ont noté que le fait de recourir aux principes de l'économie circulaire pour traiter des questions telles que celle de la gestion des sargasses était une façon d'appliquer concrètement les concepts évoqués.

71. Les participants ont insisté sur le rôle de l'océan en tant que moteur du développement durable et source d'énergie renouvelable, et mis en avant le tourisme durable comme une stratégie clé permettant d'obtenir de nouveaux financements en faveur de la gestion de l'océan et de l'aménagement du littoral.

Principales parties prenantes et approches participatives et inclusives

72. Les participantes et participants ont souligné le rôle vital que les peuples autochtones et populations locales jouaient en tant que gardiens de l'océan et insisté sur l'importance que revêtaient leurs connaissances traditionnelles en vue d'une gouvernance efficace. De nombreuses délégations ont fait remarquer qu'un cadre océanique véritablement durable et inclusif nécessitait de collaborer avec toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes et les populations locales.

73. Les délégations ont souligné la nécessité d'adopter des approches participatives en matière de protection et d'exploitation durable de l'océan. À cet égard, les stratégies de communication et les campagnes de sensibilisation du public sont essentielles pour faire évoluer les comportements. Les intervenantes et intervenants ont mis en avant le concept de justice intergénérationnelle et le devoir de protéger l'environnement pour les générations futures. Ils ont reconnu le rôle vital des gouvernements locaux en tant qu'acteurs de premier plan dans la gestion des ressources océaniques, et grandement apprécié leur contribution au respect des engagements pris par les pays. À cet égard, ils ont évoqué les travaux de la coalition Ocean Rise and Coastal Resilience, qui rassemble les villes et régions côtières confrontées à l'élévation du niveau de la mer.

Rôle des pays sans littoral

74. Les participantes et participants ont souligné que l'océan était une question mondiale et une responsabilité partagée qui transcendait la géographie, et qui s'avérait par conséquent tout aussi pertinente pour les États enclavés. Les liens que tissent les systèmes d'eau transfrontaliers, le climat et le commerce lient tous les pays à la santé de l'océan.

75. Les délégations ont appelé à une plus grande coopération entre les États océaniques et côtiers d'une part et les pays sans littoral d'autre part, ainsi qu'à l'inclusion des pays enclavés dans les processus de politique océanique. Elles ont souligné le lien écologique entre les montagnes, les systèmes d'eau douce et la durabilité de l'océan, en accordant une attention particulière aux risques posés par la fonte des glaciers. Elles ont considéré que des initiatives telles qu'un nouveau programme d'action pour les pays en développement sans littoral, l'organisation de la première conférence internationale sur les glaciers en 2025 et la création récente de la Journée mondiale des glaciers constituaient des étapes importantes. Elles ont également affirmé la nécessité d'une gestion intégrée des ressources en eau et d'une coopération transfrontière. Certaines ont en outre fait état d'initiatives spécifiques, telles que l'Initiative du Maroc pour l'Atlantique, qui visent à donner aux pays enclavés un accès à l'océan.

76. Les participants ont appelé l'attention sur les graves conséquences des conflits sur l'environnement, et notamment sur les écosystèmes marins et les pêcheries, et ont appelé à une aide internationale pour rétablir la gouvernance marine. Ils ont également relevé les effets à long terme des conflits passés sur l'accès à l'océan. En outre, certains participants ont décrié les mesures unilatérales et coercitives et ont appelé à y mettre fin immédiatement, afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Chapitre IV

Tables rondes Action pour l'océan

77. À la 8^e séance plénière, des résumés de chaque table ronde Action pour l'océan ont été présentés par : la personne représentant le Brésil, au nom de la Coprésidente de la table ronde Action pour l'océan n° 1, M^{me} Silva ; la personne représentant le Portugal, au nom du Coprésident de la table ronde Action pour l'océan n° 2, M. Fernandes ; la Coprésidente de la table ronde Action pour l'océan n° 3, M^{me} Johnson Smith ; la personne représentant l'Allemagne, au nom du Coprésident de la table ronde Action pour l'océan n° 4, M. Schneider ; la personne représentant le Viet Nam, au nom du Coprésident de la table ronde Action pour l'océan n° 5, M. Bui ; la personne représentant le Canada, au nom de la Coprésidente de la table ronde Action pour l'océan n° 6, M^{me} Gibbons ; la personne représentant l'Indonésie, au nom du Coprésident de la table ronde Action pour l'océan n° 7, M. Oegroseno ; la Coprésidente de la table ronde Action pour l'océan n° 8, M^{me} Benali ; le Coprésident de la table ronde Action pour l'océan n° 9, M. Kim ; la Coprésidente de la table ronde Action pour l'océan n° 10, M^{me} Ridings.

A. Table ronde Action pour l'océan n° 1 : « Conserver, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes marins et côtiers, dont les écosystèmes des grands fonds marins »

78. Dans la matinée du 9 juin, le Coprésident, M. Papastavrou, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 1 intitulée « Conserver, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes marins et côtiers, dont les écosystèmes des grands fonds marins » et fait une déclaration liminaire. La Coprésidente, M^{me} Silva, a elle aussi prononcé un discours liminaire.

79. La table ronde a été animée par le Président-Directeur général de Fauna & Flora, Kristian Teleki, qui a fait une déclaration. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'OMC ; Razan Al Mubarak, Présidente de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources ; Peter de Menocal, Président et Directeur de la Woods Hole Oceanographic Institution ; Marc Benioff, Président-Directeur général et Président de Salesforce. Les principaux commentateurs, Moetai Charles Brotherson, Président de la Polynésie française, et Tiago Pitta e Cunha, Directeur général de la Fondation Oceano Azul, ont eux aussi fait des exposés.

80. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Portugal, du Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), des Tuvalu (au nom du Forum des îles du Pacifique), des Émirats arabes unis, du Danemark et des Îles Salomon.

81. La représentante de l'ONG World Wide Fund for Nature International a également pris part au débat.

82. Le Coprésident, M. Papastavrou, a déclaré la table ronde close.

Résumé

83. Dans sa déclaration liminaire, M. Papastavrou a souligné qu'il était urgent de créer des aires marines protégées résilientes, d'entreprendre une restauration ambitieuse des écosystèmes, d'investir dans des solutions fondées sur la nature, de promouvoir l'économie bleue et de tirer parti de l'intelligence artificielle pour mettre en place des systèmes d'alerte précoce. Il a annoncé que la Grèce ratifierait l'Accord

sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et créerait deux nouveaux parcs nationaux marins afin de dépasser l'objectif consistant à conserver et à gérer dûment 30 % des zones marines et côtières d'ici à 2030 (cible « 30-30 »).

84. M^{me} Silva a présenté des initiatives que le Brésil a récemment menées, notamment : la création d'un nouveau département chargé de la gestion de l'océan et du littoral ; une nouvelle proposition de loi sur la gestion intégrée des zones côtières ; l'inclusion de solutions climatiques fondées sur l'océan dans les contributions déterminées au niveau national ; le lancement d'un programme national de restauration des récifs coralliens et des mangroves ; l'engagement à adopter une approche prudente de l'exploitation minière des grands fonds marins ; l'extension des aires marines protégées afin d'atteindre la cible « 30-30 ».

85. L'animateur, M. Teleki, a fait remarquer qu'il était possible d'opérer un changement porteur de transformation en intensifiant les efforts locaux et mondiaux de conservation et de restauration des écosystèmes marins. Il a souligné la nécessité de tripler la couverture des aires marines protégées et d'en assurer une protection durable, équitable et fondée sur la science, tout en reconnaissant les modes de gestion des peuples autochtones et des communautés locales.

86. M^{me} Andersen a souligné l'importance d'une gestion efficace, inclusive et fondée sur les droits ainsi que de l'intégration de la gouvernance de l'océan dans tous les accords pertinents. Il convient de mener une action coordonnée à l'échelle mondiale pour financer, étendre et gérer les aires marines protégées tout en dialoguant avec les peuples autochtones et les communautés locales.

87. M^{me} Okonjo-Iweala a dit que l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, qui vise à réduire les 22 milliards de dollars de subventions accordées à la pêche qui ont des effets pernicioeux, n'avait besoin que de 10 ratifications supplémentaires pour entrer en vigueur. Elle a expliqué qu'il fallait, pour libérer le potentiel des économies océaniques durables pour les pays en développement, mobiliser des fonds, augmenter les investissements et mettre en place des partenariats solides.

88. M^{me} Mubarak a fait remarquer qu'on ne manquait pas de connaissances sur l'océan, mais qu'on n'agissait pas suffisamment. Elle a affirmé qu'il fallait se concentrer sur la protection efficace des écosystèmes, l'entrée en vigueur de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et le déblocage de financements novateurs.

89. M. Menocal a souligné le rôle essentiel que l'océanographie pourrait jouer dans la lutte contre la triple crise planétaire, notamment grâce à des solutions scientifiques novatrices, à un meilleur dialogue entre scientifiques et décideurs et à des partenariats renforcés entre les différentes disciplines scientifiques.

90. M. Benioff a souligné l'importance que revêtait l'océan pour les entreprises et les innovations que le monde des affaires pourrait apporter pour améliorer la santé de l'océan. Il a appelé à promouvoir les entrepreneurs dont l'activité bénéficie à l'environnement, à augmenter la finance bleue et à tirer parti des possibilités que l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies pourraient offrir pour faire progresser les innovations liées à l'océan.

91. M. Brotherson a annoncé que la Polynésie française allait transformer l'ensemble de sa zone économique exclusive en une aire marine protégée, plus d'un million de kilomètres carrés d'océan bénéficiant ainsi d'une protection renforcée. Relatant une légende de la région, il a fait valoir qu'il fallait écouter l'océan et agir conformément à son message.

92. M. Pitta e Cunha a souligné la nécessité d'intégrer les processus multilatéraux sur le climat, la biodiversité et l'océan afin d'accroître les financements, de faire avancer la science et de renforcer la volonté politique de sorte à relever les défis interdépendants.

93. Les participantes et participants ont souligné qu'il était crucial d'agir immédiatement et de façon coordonnée pour conserver et restaurer les écosystèmes marins et côtiers, et de nombreux participants ont appelé les États à ratifier l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale aussi vite que possible. De nombreux participants ont souligné combien il importait de disposer d'aires marines protégées efficaces et appelé à renouveler l'engagement en faveur de la cible « 30-30 ».

94. De nombreux participants ont souligné le rôle majeur du commerce international et des instruments économiques dans la conservation du milieu marin, et ont mis en avant l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche comme une avancée majeure dans la lutte contre les subventions préjudiciables. Pour assurer la mise en œuvre effective de l'objectif n° 14, les participants ont souligné la nécessité d'adopter des approches intégrées dans les principaux cadres internationaux, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, et d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique ainsi que des réglementations relevant de l'Autorité internationale des fonds marins. Certains ont appelé à un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins ou à une pause de précaution et d'autres ont dit que le chalutage de fond devait être interdit.

95. Le débat a également mis en évidence la nécessité d'une coopération et de partenariats solides, impliquant toutes les parties prenantes, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales en tant que gardiens des écosystèmes marins, en tenant compte de leurs droits et de leurs connaissances dans les politiques et les pratiques.

96. Plusieurs participants ont parlé de l'importance de développer les économies durables fondées sur les océans et d'augmenter les financements alloués à la restauration des écosystèmes, aux solutions fondées sur la nature et aux approches fondées sur les écosystèmes grâce à des partenariats public-privé et à des mécanismes novateurs de financement de l'action climatique. Ils ont également souligné qu'il convenait d'aider les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement grâce à des transferts de technologie et à des mécanismes de financement spécifiques et accessibles. Plusieurs participants ont appelé à adopter une approche plus intégrée de la gouvernance de l'océan, qui s'éloigne des approches sectorielles.

97. Les participantes et participants ont également appelé à exploiter les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, pour surveiller la santé de l'océan, lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, accroître la résilience et réduire les émissions de gaz à effet de serre des activités maritimes, tout en veillant à ce que ces technologies n'exacerbent pas malencontreusement la surexploitation.

98. Les principaux messages à retenir du débat sont les suivants :

a) Stimuler l'innovation, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies, et promouvoir les entrepreneurs dont l'activité bénéficie à l'environnement ainsi que des approches nouvelles du financement en faveur de l'océan ;

b) Renforcer les approches reposant sur des politiques intégrées pour étayer des cadres internationaux majeurs comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques, l'Accord de Paris et les

réglementations relevant de l'Autorité internationale des fonds marins, et élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique ;

c) Investir dans des partenariats impliquant toutes les parties prenantes concernées, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, gardiens indispensables des écosystèmes marins ;

d) Aider les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement grâce à des transferts de technologie et à des mécanismes de financement spécifiques et accessibles.

99. La Grèce ratifiera l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et créera deux nouveaux parcs nationaux marins afin de dépasser l'objectif fixé dans le cadre de la cible « 30-30 ».

100. La Polynésie française transformera l'ensemble de sa zone économique exclusive en une aire marine protégée, plus d'un million de kilomètres carrés d'océan bénéficiant ainsi d'une protection renforcée. Pour les engagements supplémentaires pris volontairement, voir l'annexe II.

B. Table ronde Action pour l'océan n° 2 : Développer la coopération scientifique, les connaissances, le renforcement des capacités, les technologies marines et l'éducation dans le domaine océanographique en vue de renforcer l'interface sciences-politiques pour la santé de l'océan

101. Dans l'après-midi du 9 juin, le Coprésident, M. Acha Vásquez, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 2 intitulée « Développer la coopération scientifique, les connaissances, le renforcement des capacités, les technologies marines et l'éducation dans le domaine océanographique en vue de renforcer l'interface sciences-politiques pour la santé de l'océan », et fait une déclaration liminaire. Le Coprésident, M. Fernandes, a également prononcé un discours liminaire.

102. La table ronde a été animée par le Président de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, David Obura, qui a fait une déclaration. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Vidar Helgesen, Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Celeste Saulo, Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale ; Li Jiabiao, chercheur au Deuxième Institut océanographique du Ministère chinois des ressources naturelles ; Pierre Bahurel, Directeur général de Mercator Océan International ; Vincent Pieribone, Codirecteur général et Directeur des affaires scientifiques d'OceanX. Les principaux commentateurs, Stuart Minchin, Directeur général de la Communauté du Pacifique, et Pradeep Singh, expert à la Fondation Oceano Azul, ont eux aussi fait des exposés.

103. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Îles Salomon, de Cuba, de la Norvège, de la Finlande, du Danemark, du Pérou, des Bahamas, du Honduras, du Japon, du Forum des îles du Pacifique, de Singapour (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Maroc, des Maldives, du Zimbabwe, de Malte, de l'Indonésie, du Ghana, du Viet Nam, de l'Estonie, des Philippines, de la Mauritanie et de l'Ukraine.

104. Les représentants des observateurs suivants ont pris part au débat : Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques et FAO.

105. Les représentants des ONG et autres parties prenantes suivantes ont également participé au débat : Conseil international pour la science, Association EuroMarine et Nippon Foundation.

106. Le Coprésident, M. Fernandes, a fait une déclaration finale et déclaré la table ronde close.

Résumé

107. Dans son discours liminaire, M. Acha Vásquez a souligné la nécessité de faire face aux menaces sans précédent qui pèsent sur l'océan et de démontrer le pouvoir du multilatéralisme. Il a insisté sur le rôle de la science dans l'action collective et sur la nécessité de coordonner les efforts pour faire face à la crise planétaire.

108. M. Manuel Fernandes a dit que le thème de la table ronde était essentiel pour bâtir un avenir dans lequel la prospérité ne se ferait pas au détriment des écosystèmes marins, mais grâce à leur conservation et à leur exploitation durable. Il a appelé à investir davantage dans le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines, en particulier en faveur des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, qui se retrouvent en première ligne face aux changements que subit l'océan mais manquent de ressources et d'infrastructures, et a mis l'accent sur le rôle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et sur l'occasion que l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale offrait de remédier à ce déséquilibre.

109. L'animateur, M. Obura, a souligné les liens existant entre la science, l'océan, l'alimentation, l'eau et la santé, et pris note du rôle majeur que jouaient les organismes et processus intergouvernementaux tels que le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et ses évaluations mondiales de l'océan, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

110. M. Helgesen a appelé au renforcement de la science interdisciplinaire, au renforcement du dialogue entre scientifiques et décideurs, à une meilleure connaissance de l'océan, à une meilleure communication des résultats scientifiques, à plus de dialogue entre l'industrie, la finance et la communauté scientifique, et à plus de connaissances scientifiques dans l'ensemble.

111. M^{me} Saulo a souligné l'importance que les données en temps réel issues de l'observation de l'océan revêtaient pour comprendre la dynamique des changements climatiques, ainsi que le rôle des prévisions météorologiques dans les systèmes d'alerte précoce et les prévisions climatiques.

112. M. Li a souligné le rôle que les initiatives de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable jouaient dans la prise en compte de la science et des orientations, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes des grands fonds marins et des régions polaires qui dépendent de la coopération mondiale en matière d'exploration scientifique.

113. M. Bahurel a déclaré que l'océan était au cœur de tous les objectifs de développement durable et qu'il fallait l'observer de manière soutenue et disposer de données, d'informations et de connaissances accessibles à toutes et tous et adaptées aux utilisateurs pour trouver des solutions aux problèmes relatifs à l'océan.

114. M. Pieribone a souligné le rôle fondamental de la coopération dans toute entreprise scientifique et insisté sur la nécessité de disposer de plus de données, de multiplier le nombre d'explorateurs et de garantir une plus grande équité.

115. M. Minchin a appelé à plus d'observation, plus de science et plus de données, soulignant la nécessité de combler les lacunes, de donner la priorité à la direction locale en matière d'océanographie et d'autonomiser la prochaine génération.

116. M. Singh a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités et de partager les connaissances, d'éduquer et d'informer sur l'océan, de mener des recherches scientifiques marines indépendantes et d'appliquer le principe de précaution.

117. Au cours du débat qui a suivi, 27 participantes et participants sont intervenus, dont des représentant(e)s d'États, d'organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes.

118. Les participantes et participants ont reconnu l'importance fondamentale du partage des connaissances et de la coopération dans l'utilisation de l'océanographie aux fins du développement durable, et en particulier de la réalisation de l'objectif n° 14. Ils ont souligné le rôle que la science, les données et l'observation de l'océan jouaient en vue de gérer durablement les ressources océaniques, y compris la pêche, de garantir la durabilité et la sécurité alimentaires, de comprendre les effets des changements climatiques et de la pollution et de protéger la biodiversité.

119. Les participants ont affirmé qu'il fallait disposer de davantage de données, combler les lacunes en matière d'accès aux données et renforcer les technologies et infrastructures marines, ainsi que développer les capacités. À cet égard, ils ont souligné qu'il importait d'investir de manière soutenue dans l'océanographie. Ils ont souligné l'importance de la science dans l'orientation des politiques et la nécessité de renforcer le dialogue entre scientifiques et décideurs. Ils ont en outre noté l'importance et la complémentarité des connaissances traditionnelles dans le domaine de l'océanographie et ont relevé la nécessité de mieux les intégrer dans les recherches scientifiques et les politiques.

120. Plusieurs participants ont insisté sur le rôle majeur que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable jouait en tant que cadre de coopération mondiale et sur la nécessité de rééquilibrer le leadership en matière d'océanographie, en mettant l'accent sur la conception conjointe et la direction locale, en particulier dans le contexte des petits États insulaires en développement. Ils ont également souligné la nécessité de poursuivre et de renforcer l'éducation et la connaissance de l'océan, et ont appelé à plus d'équité et d'inclusion, notamment pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales.

121. Les principaux messages à retenir du débat sont les suivants :

a) Investir dans des solutions fondées sur l'observation de l'océan et les données y relatives, renforcer le dialogue entre scientifiques et décideurs et veiller à ce que les connaissances pertinentes soient accessibles à toutes et à tous ;

b) Favoriser le renforcement des capacités, le partage des connaissances et l'éducation à l'océan, en particulier pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales ;

c) Veiller à ce que le principe de précaution guide toutes les politiques relatives à l'océan ;

d) Reconnaître l'importance et la complémentarité des connaissances traditionnelles dans le domaine de l'océanographie et promouvoir leur intégration dans les recherches scientifiques et les politiques.

122. Pour les engagements pris volontairement, voir l'annexe II.

C. Table ronde Action pour l'océan n° 3 : Mobiliser des financements pour les initiatives océaniques à l'appui de l'objectif de développement durable n° 14

123. Dans la matinée du 10 juin, la Coprésidente, M^{me} Johnson Smith, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 3 intitulée « Mobiliser des financements pour les initiatives océaniques à l'appui de l'objectif de développement durable n° 14 », et fait une déclaration liminaire. Le Coprésident, M. Jóhannsson, a également prononcé un discours liminaire.

124. La table ronde a été animée par Karen Sack, Directrice exécutive de l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance, qui a fait une déclaration. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Ulrike Decoene, responsable de la communication, de la marque et du développement durable chez AXA ; Mafalda Duarte, Directrice exécutive du Fonds vert pour le climat ; Pradeep Kurukulasuriya, Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies ; Dona Bertarelli, Présidente exécutive de Dona Bertarelli Philanthropy ; Mathias Cormann, Secrétaire général de l'OCDE. Les principaux commentateurs, Jorge Moreira da Silva, Directeur exécutif de l'UNOPS, et Pieter Boogard, Directeur général du bureau d'exécution technique du Fonds international de développement agricole (FIDA), ont eux aussi fait des exposés.

125. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Îles Salomon, des Palaos (au nom du Forum des îles du Pacifique), de la Norvège, des Maldives, du Honduras, des Bahamas (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Brésil, du Ghana, de la Nouvelle-Zélande, de l'Indonésie, du Maroc, du Nigéria, du Kenya, du Burundi, des Philippines, du Qatar, de la République démocratique du Congo et du Viet Nam.

126. Les représentants des observateurs suivants ont pris part au débat : Union internationale pour la conservation de la nature, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Programme des Nations Unies pour le développement, FAO et PNUE.

127. Les représentants des ONG suivantes ont également pris part au débat : SEE Foundation et Wildlife Conservation Society.

128. Les Coprésidents, M. Jóhannsson et M^{me} Johnson Smith, ont fait des déclarations finales, et M^{me} Johnson Smith a déclaré la table ronde close.

Résumé

129. En ouverture du débat, la Coprésidente, M^{me} Johnson Smith, a affirmé qu'il importait d'accélérer l'action menée pour améliorer le financement en faveur de l'océan au profit des pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, et a dit compter que des informations sur de nouvelles solutions propres à remédier au manque de financement soient partagées au cours du débat.

130. Dans son discours liminaire, M. Jóhannsson a indiqué que les investissements réalisés dans le milieu marin servaient de multiplicateurs de force pour atteindre les objectifs climatiques, garantir la sécurité alimentaire et favoriser une croissance économique durable. Il a souligné que le financement de l'objectif n° 14 devait être équilibré et inclusif, tenir compte des questions de genre, décourager les activités néfastes et renforcer la conservation.

131. M^{me} Sack, l'animatrice, a souligné que la vitesse et l'échelle des efforts entrepris et la solidarité étaient nécessaires pour débloquer les investissements régénérateurs,

y compris le montant de 8,7 milliards d'euros engagés lors du Blue Economy and Finance Forum qui s'est tenu à Monaco en amont de la Conférence. Elle a déclaré que de tels investissements pourraient offrir au monde une prospérité partagée de 15 500 milliards de dollars d'ici à 2030.

132. M^{me} Decoene a dit que l'océan sous-tendait la stabilité économique et environnementale mondiale, mais qu'il restait très sous-exploité et sous-financé. Elle a affirmé qu'une économie bleue prospère nécessiterait une collaboration intersectorielle, des politiques fondées sur la science, une mobilisation financière, des innovations et des partenariats solides.

133. M^{me} Duarte a souligné le rôle essentiel que jouait l'océan dans la régulation du climat et a mis en évidence le grave sous-financement de l'objectif n° 14, appelant à un financement catalytique à plus grande échelle. Elle a présenté les investissements de 1,3 milliard de dollars que le Fonds vert pour le climat a réalisés en faveur de solutions fondées sur la nature, de systèmes d'alerte précoce et d'outils financiers novateurs tels que les obligations bleues et les conversions de dettes.

134. M. Kurukulasuriya a présenté le mécanisme unique de financement de l'action pour l'océan (One Ocean Finance Facility), qui vise à mobiliser l'aide non officielle au développement et les financements mixtes pour trouver des solutions aux problèmes relatifs à l'océan dans les pays vulnérables. Il a appelé à adopter des approches pragmatiques et évolutives pour débloquer les capitaux privés et dépasser les modèles traditionnels de financement du développement.

135. M^{me} Bertarelli a dit que la protection de l'océan était une nécessité stratégique, et non un luxe, et a souligné le rendement sur investissement élevé des aires marines protégées. Elle a appelé à faire évoluer les normes financières mondiales – en imposant aux industries la charge de la preuve qu'elles ne causent aucun dommage – et à une action audacieuse et coordonnée pour inverser le processus de dégradation de l'océan.

136. M. Cormann a dit que l'économie de l'océan avait doublé au cours des 25 dernières années, mais que sa viabilité à long terme était menacée par la surpêche, la pollution et le manque de financement. Il a appelé à un soutien public plus intelligent, à un meilleur partage des données et à des approches de financement novatrices permettant de s'attaquer aux goulets d'étranglement en matière d'investissement et d'aider les pays à développer des économies océaniques résilientes et inclusives.

137. M. Moreira da Silva a dit que l'avenir des économies océaniques se retrouvait menacé en raison de la dégradation de la santé de l'océan, d'un financement limité et fragmenté et d'un manque criant de capacités d'exécution. Il a souligné qu'il était urgent d'augmenter le financement durable, de renforcer la planification des infrastructures et de combler les lacunes pour améliorer la gestion durable de l'océan sur le long terme.

138. M^{me} Boogard a déclaré que le FIDA avait investi de manière significative dans des initiatives d'économie bleue, y compris des systèmes d'assurance novateurs pour les petits pêcheurs, et a souligné le rôle transformateur que les gouvernements et les investissements ciblés jouaient en vue de bâtir des communautés côtières résilientes et de promouvoir une économie bleue durable.

139. Les participantes et participants ont reconnu que l'action en faveur de l'océan restait gravement sous-financée, l'objectif n° 14 étant celui qui bénéficie du plus faible appui financier, malgré le rôle vital de l'océan dans la régulation du climat, la sécurité alimentaire et la préservation de la biodiversité. Ils ont exprimé leur inquiétude quant au montant, au caractère abordable et à l'accessibilité du financement de l'action en faveur de l'océan. Ils ont noté que les niveaux d'investissement annuels

actuels s'élevaient à environ 1,5 milliard de dollars au niveau mondial, alors qu'un investissement annuel de 175 milliards de dollars serait nécessaire pour atteindre l'objectif n° 14.

140. Les participants ont dit que, bien que l'économie océanique représente la cinquième économie mondiale et contribuait à hauteur de 3 % à 4 % au produit intérieur brut (PIB) mondial chaque année, l'océan restait une classe d'actifs sous-exploitée, sous-financée et mal évaluée. Ils ont appelé à adopter des solutions financières novatrices, notamment des obligations bleues, des systèmes de crédit d'émission de carbone bleu, des conversions de dettes en mesures en faveur de la nature, des financements mixtes combinant des capitaux publics et privés, des solutions d'assurance paramétriques et des cadres facilitant le paiement pour services liés aux écosystèmes. Ils ont également appelé à accroître l'accès aux financements à des conditions favorables.

141. Plusieurs participantes et participants ont souligné les besoins des communautés côtières et insulaires et les charges disproportionnées auxquelles elles doivent faire face. Ils ont noté que le financement de l'action en faveur de l'océan était essentiel pour les petits États insulaires en développement, qui gouvernent 30 % de l'océan mondial sous juridiction nationale alors qu'ils représentent moins de 1 % de la population mondiale. Ils ont déclaré que les critères actuels d'éligibilité aux financements, fondés sur les revenus, ne permettaient pas de prendre en compte la vulnérabilité climatique et les problèmes d'isolement géographique des petits États insulaires en développement, et ont suggéré que l'on pourrait peut-être utiliser l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle au lieu des critères fondés sur les revenus.

142. Les participants ont dit que le financement de l'action en faveur de l'océan pouvait conduire : à des changements porteurs de transformation, par exemple grâce aux investissements réalisés dans les aires marines protégées, qui rapportent jusqu'à 4 dollars pour chaque dollar investi ; à un financement accru des infrastructures visant à réduire la pollution due aux plastiques et à d'autres sources terrestres ; à la réorientation des subventions néfastes accordées à la pêche afin de garantir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des petits pêcheurs et des communautés locales.

143. Les participants ont noté que les lacunes en matière de capacités et d'exécution persistaient, en raison de la complexité des processus d'accès au financement, de l'insuffisance de l'assistance technique, de l'inadéquation des capacités d'élaboration des projets et de la fragmentation de la coordination institutionnelle. Ils ont suggéré que, pour réussir, il faudrait simplifier les processus, renforcer les systèmes nationaux d'information comptable relative à l'océan, promouvoir des pratiques d'achat respectueuses de l'environnement et mettre au point des réserves de projets pouvant faire l'objet d'investissements, qui intègrent les systèmes de savoir autochtone et les politiques fondées sur la science.

144. Plusieurs participants ont évoqué le mécanisme unique de financement de l'action pour l'océan, une nouvelle initiative conçue pour débloquer des milliards en nouveaux financements pour les industries qui dépendent de l'océan et les secteurs de l'économie bleue, et lancée lors du Blue Economy and Finance Forum par un collectif d'organismes des Nations Unies et de partenaires mondiaux. En outre, la FAO a consacré plus de 275 millions de dollars en faveur d'une transformation bleue visant à soutenir la viabilité de la pêche.

145. Les principaux messages à retenir de la table ronde sont les suivants :

- a) Changer de paradigme, en imposant aux industries la charge de la preuve qu'elles ne causent aucun dommage avant d'entreprendre des activités économiques axées sur l'océan ;
- b) Réévaluer les critères d'éligibilité aux financements à des conditions favorables pour les petits États insulaires en développement et les autres pays vulnérables et envisager d'utiliser l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle plutôt que les critères fondés sur les revenus ;
- c) Simplifier les procédures d'accès au financement de l'action en faveur de l'océan et aider les pays à mettre au point des réserves de projets pouvant bénéficier de concours bancaires, en particulier ceux qui intègrent les systèmes de savoir autochtone et les politiques fondées sur la science ;
- d) Veiller à ce que le financement de l'objectif n° 14 soit équilibré et inclusif, tienne compte des questions de genre, décourage les activités néfastes et renforce la conservation.

146. Le Fonds d'équipement des Nations Unies a mis en place le mécanisme unique de financement de l'action pour l'océan, une nouvelle initiative conçue pour débloquent des milliards en nouveaux financements pour les industries qui dépendent de l'océan et les secteurs de l'économie bleue, et lancée lors du Blue Economy and Finance Forum par un collectif d'organismes des Nations Unies et de partenaires mondiaux.

147. La FAO a consacré plus de 275 millions de dollars en faveur d'une transformation bleue visant à soutenir la viabilité de la pêche. Pour les engagements supplémentaires pris volontairement, voir l'annexe II.

D. Table ronde Action pour l'océan n° 4 : Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres

148. Dans l'après-midi du 10 juin, le Copräsident, M. Schneider, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 4 intitulée « Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres », et fait une déclaration liminaire. La Coprésidente, M^{me} Laghdaf, a elle aussi prononcé un discours liminaire.

149. La table ronde a été animée par Charles Goddard, Directeur exécutif du Sommet mondial sur l'océan, qui a fait une déclaration. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE ; Jessika Roswall, Commissaire européenne à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive ; Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ; Janis Searles Jones, Présidente-Directrice générale d'Ocean Conservancy ; Wendy Watson-Wright, Présidente du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin. Les principaux commentateurs, Alexander Turra, organisateur d'Oceans 20, et Romain Troublé, Directeur général de la Fondation Tara Océan, ont eux aussi fait des exposés.

150. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de Singapour, des Îles Salomon, de la Norvège, de la Finlande, de la République-Unie de Tanzanie, du Zimbabwe, du Timor-Leste, de l'Arménie, du Japon, du Portugal, de l'Ukraine, de la République dominicaine, du Honduras, du

Gabon, du Cambodge, de l'Azerbaïdjan, de l'Italie, de l'Uruguay, de Vanuatu, du Burundi, du Kenya, du Ghana, des Philippines, du Paraguay, de l'Islande, d'Israël, de Monaco, de la Colombie, du Canada, de la Bulgarie, de la Chine, du Nigéria, de la Malaisie et du Mexique.

151. Les représentants des observateurs suivants ont pris part au débat : Union internationale pour la conservation de la nature, Union africaine, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Commission économique pour l'Europe, UNOPS, Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, UNESCO et FAO.

152. Les représentants des ONG et autres parties prenantes suivantes ont également pris part au débat : Université de Plymouth, Yayasan Bumi Kita Fantastik, Circulate Capital et Partenariat français pour les déchets.

153. Les Coprésidents, M. Schneider et M^{me} Laghdaf, ont fait des déclarations finales et M^{me} Laghdaf a déclaré la table ronde close.

Résumé

154. Dans son discours liminaire, le Coprésident, M. Schneider, a souligné qu'il importait de s'attaquer à la pollution causée par les plastiques à usage unique, le matériel de pêche, les déversements d'hydrocarbures et les émissions de gaz à effet de serre. Il a indiqué que l'Allemagne aidait les pays du Sud à lutter contre la pollution plastique par l'intermédiaire de projets menés dans 25 pays, pour un investissement total de 82 millions d'euros. Il a appelé à un traité ambitieux sur les plastiques qui couvre l'ensemble du cycle de vie de la pollution plastique et fournisse un cadre clair à l'industrie et à toutes les parties prenantes. Il a également annoncé que l'Allemagne avait lancé un plan d'action de 100 millions d'euros pour la récupération et l'élimination de munitions anciennes se trouvant en mer.

155. Dans son discours liminaire, la Coprésidente, M^{me} Laghdaf, a souligné que la Mauritanie, son pays, était déterminée à lutter contre la pollution plastique, et qu'elle avait interdit la vente de sacs plastiques non biodégradables en 2013 et mis en place des mesures de suivi et de sensibilisation. Réaffirmant son soutien à un traité ambitieux sur les plastiques, elle a appelé à investir davantage et à coopérer à l'échelle internationale dans la collecte et l'analyse des données relatives aux plastiques.

156. Dans ses observations liminaires, l'animateur, M. Goddard, a mis l'accent sur la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif n° 14 et sur l'importance de tenir compte des liens existant entre cet objectif et les autres, en particulier l'objectif n° 6, et du cycle de l'eau de la source à la mer au moment d'examiner la question de la pollution. Il a également souligné les défis urgents liés aux substances per- et polyfluoroalkylées, à la pollution agricole et pharmaceutique et à d'autres polluants invisibles. Bien que le monde s'intéresse de plus en plus à ces questions, les efforts déployés actuellement sont insuffisants et il convient d'agir avec beaucoup plus de vigueur, notamment dans le cadre des négociations sur le traité relatif aux matières plastiques.

157. M^{me} Andersen n'est pas d'accord avec l'animateur concernant le niveau d'ambition actuel des négociations du traité sur les plastiques. Elle a rappelé les succès passés, notamment ceux obtenus dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Elle a dit qu'il serait nécessaire de faire évoluer les modes de vie et les comportements. Il faut encourager tous les acteurs à se demander si les objets qu'ils utilisent ont besoin d'être en plastique. Le secteur privé est incité à innover parce que les consommateurs veulent faire partie de la solution et exigent des changements.

158. M^{me} Roswall a réaffirmé qu'il fallait s'attaquer à la pollution provenant des activités terrestres et veiller à ce que les eaux souterraines soient gérées en toute sécurité, notamment grâce à des solutions fondées sur la nature, dans lesquelles la Banque européenne d'investissement a l'intention d'investir 50 millions d'euros par an. Les négociations qui sont actuellement menées quant à un traité relatif aux matières plastiques sont essentielles pour lutter contre le fléau de la pollution plastique. Les conventions existantes concernant les mers régionales pourraient venir compléter les dispositions du traité.

159. M. Grossi a souligné les domaines dans lesquels l'expertise de l'AIEA pourrait être la plus utile, notamment en ce qui concerne l'acidification de l'océan, la collecte de données sur la pollution par les microplastiques dans des régions reculées telles que l'Antarctique, et le recours à la technologie nucléaire aux fins du recyclage des plastiques.

160. M^{me} Searles Jones a expliqué que les plastiques à usage unique et les engins de pêche perdus et abandonnés étaient deux sources importantes de pollution. Appelant à un traité ambitieux sur les plastiques, elle a prévenu que la production de plastique devrait augmenter de 50 % d'ici à 2040 si le monde ne changeait pas de cap.

161. M^{me} Watson-Wright a souligné l'importance d'une politique fondée sur la science et a appelé à l'organisation régulière d'une évaluation mondiale de la pollution marine qui soit fondée sur la science. Elle a également invité le monde à inverser la charge de la preuve, en demandant aux entreprises de démontrer que leur produit était inoffensif, plutôt que de demander aux gouvernements ou aux scientifiques de prouver qu'un produit était nocif.

162. M. Turra a évoqué la nécessité de renforcer la capacité des gouvernements, du secteur financier, de l'industrie et d'autres acteurs à collecter et à évaluer les données et à réaliser des avancées majeures dans le domaine du recyclage, qui est actuellement très inefficace, en vue de s'affranchir à terme de la production de matières plastiques.

163. M. Troublé a appelé à prendre des mesures énergiques contre la pollution plastique et a déclaré que les plastiques les plus toxiques ne venaient pas des biens de consommation. Un changement systémique à grande échelle est nécessaire dans tous les secteurs économiques.

164. Au cours du débat qui a suivi, des représentantes et représentants d'États Membres, d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et de parties prenantes sont intervenus. Les participants ont noté que la réalisation de la cible 14.1 (prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres) avait été avancée à 2025 parce que le monde avait reconnu que le problème de la pollution était urgent et assujéti à des contraintes de temps. Ils ont appelé à la finalisation rapide des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin. Ils ont discuté des investissements et des mesures politiques nécessaires pour lutter contre le flot de plastique qui pollue l'océan, et nombre d'entre eux ont décrit les efforts qu'ils déployaient à cette fin aux niveaux national, régional et mondial.

165. Les intervenantes et intervenants ont indiqué que les plastiques à usage unique représentaient plus de 40 % des plastiques produits dans le monde et que les engins de pêche perdus et abandonnés – connus sous le nom d'« engins de pêche fantôme » – constituaient la forme la plus mortelle de déchets marins. Des lois et des règlements, ainsi que des investissements, sont nécessaires pour traiter ces questions. En outre, une approche plus réaliste du recyclage est nécessaire, seuls 9 % des plastiques étant actuellement recyclés. De nombreuses parties prenantes, tant dans le secteur public

que privé, sont prêtes à se transformer et à innover. Le secteur financier pourrait être un allié de poids à cet égard.

166. Les participantes et participants ont déclaré que la pollution marine ne connaissait pas de frontières. Les eaux intérieures et l'océan font partie du même système et les efforts et initiatives menés doivent donc adopter une approche intégrée, de la source à la mer. L'importance de la coopération internationale pour la gestion des eaux transfrontières a été soulignée. La Finlande a annoncé son intention de contribuer à hauteur de plus de 50 millions d'euros à la mise en œuvre d'un programme de protection de l'eau et du milieu marin entre 2025 et 2028.

167. Plusieurs participants ont relevé que la pollution marine, en particulier la pollution plastique, avait des effets disproportionnés sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

168. Les participants ont déclaré que l'éducation, la sensibilisation, la recherche scientifique et l'innovation étaient toutes essentielles pour renforcer la connaissance de l'océan. Certains ont relevé que l'économie circulaire et les solutions fondées sur la nature semblaient prometteuses.

169. Les participants ont par ailleurs discuté d'autres types de pollution, notamment le bruit, les munitions, la pollution chimique, agricole et pharmaceutique, ainsi que les polluants invisibles. L'Allemagne s'est engagée à verser 100 millions d'euros pour la récupération et l'élimination de munitions anciennes présentes dans la mer Baltique et la mer du Nord. En outre, le Panama et le Canada ont lancé avec 35 autres États Membres la Coalition de haute ambition pour un océan plus silencieux.

170. Les principaux messages à retenir de la table ronde sont les suivants :

- a) Encourager tous les acteurs à se demander si les articles qu'ils utilisent ont besoin d'être en plastique, le but étant d'abandonner progressivement la production de plastique ;
- b) Entreprendre une évaluation mondiale de la pollution marine fondée sur des données scientifiques ;
- c) Œuvrer à obtenir des avancées majeures dans le domaine du recyclage, lequel est actuellement très peu efficace ;
- d) Veiller à ce que les efforts de lutte contre la pollution adoptent une approche intégrée de la source à la mer ;
- e) S'attaquer à d'autres types de pollution, notamment le bruit, les munitions, la pollution chimique, agricole et pharmaceutique ainsi que les polluants invisibles.

171. La Finlande a annoncé son intention de contribuer à hauteur de plus de 50 millions d'euros à la mise en œuvre d'un programme de protection de l'eau et du milieu marin entre 2025 et 2028.

172. L'Allemagne s'est engagée à verser 100 millions d'euros pour la récupération et l'élimination de munitions anciennes présentes dans la mer Baltique et la mer du Nord.

173. Le Panama et le Canada ont lancé avec 35 autres États Membres la Coalition de haute ambition pour un océan plus silencieux. Pour les engagements supplémentaires pris volontairement, voir l'annexe II.

E. Table ronde Action pour l'océan n° 5 : Favoriser la gestion durable des pêches et soutenir notamment la pêche artisanale

174. Dans la matinée du 11 juin, le Coprésident, M. Bui, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 5 intitulée « Favoriser la gestion durable des pêches et soutenir notamment la pêche artisanale » et fait une déclaration liminaire. La Coprésidente, M^{me} Vučković, a elle aussi fait une déclaration.

175. La table ronde a été animée par Alfredo Giron, responsable du Programme d'action du Forum économique mondial pour l'océan, qui a également fait une déclaration. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Qu Dongyu, Directeur général de la FAO ; Pio Manoa, Directeur général adjoint de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique ; Editrudith Lukanga, Secrétaire générale du Réseau africain des transformateurs et négociants de poissons ; Costas Kadis, Commissaire européen pour la pêche et les océans. Les principaux commentateurs, Ussif Rashid Sumaila, professeur d'économie des océans et de la pêche à l'Université de Colombie-Britannique, et Darius Campbell, Coprésident du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches du Royaume-Uni, ont eux aussi fait des exposés.

176. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de Kiribati, des Îles Salomon (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de l'Espagne, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Timor-Leste, des Maldives, du Gabon, du Maroc, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie, de la Géorgie, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Roumanie et du Ghana.

177. Les représentants des observateurs suivants ont également pris part au débat : Commission interaméricaine du thon tropical et Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.

178. La personne venue représenter le Collectif international d'appui à la pêche artisanale a également participé au débat.

179. Les Coprésidents, M. Bui et M^{me} Vučković, ont fait des déclarations finales et M^{me} Vučković a déclaré la table ronde close.

Résumé

180. Dans son discours liminaire, le Coprésident, M. Bui, a affirmé que l'exploitation durable des pêches jouait un rôle majeur dans la réalisation d'un grand nombre d'objectifs de développement durable. Il a souligné le rôle central de la coopération internationale et a affirmé que la viabilité des pêches, y compris de la pêche artisanale, nécessitait une gouvernance solide et l'autonomisation des communautés.

181. Dans ses observations liminaires, la Coprésidente, M^{me} Vučković, a dit que la pêche, y compris la pêche artisanale, jouait un rôle clé dans les économies locales et que la durabilité était un engagement qui nécessitait une action collective. Elle a affirmé qu'il fallait disposer de données et d'avis scientifiques solides et déployer une action multilatérale pour produire des solutions coordonnées et harmonisées à grande échelle.

182. L'animateur, M. Giron, a souligné l'importance du thème de la table ronde n° 5 pour la réalisation de l'objectif n° 14 et pour l'humanité.

183. M. Qu a souligné le rôle du cadre de gouvernance mondiale dans la gestion durable de toutes les ressources halieutiques et celui de la FAO dans la réalisation de la « transformation bleue ». Il a également souligné la contribution des organisations

régionales de gestion des pêches et les progrès accomplis grâce aux efforts collectifs, mais a affirmé qu'il restait encore beaucoup à faire.

184. M. Manoa a souligné les résultats du Sommet d'Honiara de 2025 et le rôle des organismes régionaux de pêche dans la gestion durable et la reconstitution des stocks halieutiques, et a appelé les partenaires mondiaux à s'engager plus fermement.

185. M. Kadis a dit que la promotion d'une gestion durable des pêches nécessitait un cadre solide. Bien que les stocks aient été reconstitués dans plusieurs régions et que la surpêche ait diminué de façon spectaculaire, d'importants défis subsistent.

186. M^{me} Lukanga a appelé à intensifier les solutions existantes et éprouvées et a affirmé que pour parvenir à une exploitation durable des pêches, il était nécessaire de donner aux petits pêcheurs et aux travailleurs du secteur de la pêche les moyens de participer aux processus de prise de décision.

187. M. Sumaila a proposé d'imaginer une nouvelle relation de l'humanité avec l'océan, en donnant la priorité à l'aquaculture et aux « aliments bleus », auxquels il faut penser en termes de nutrition et de sécurité alimentaire plutôt qu'en termes de maximisation des bénéfices économiques.

188. M. Campbell a mis l'accent sur la science, la coopération, les partenariats et le partage de solutions évolutives et de bonnes pratiques, autant d'aspects essentiels à la mise en place de solutions de gestion durable de la pêche.

189. Vingt participantes et participants sont intervenus, dont des représentant(e)s d'États Membres, d'organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes.

190. Les participantes et participants ont insisté sur l'importance de la viabilité des pêches et, en particulier, de la pêche artisanale, notamment en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition, la culture, les moyens de subsistance, l'identité et les traditions. Ils ont souligné le rôle vital qu'ils jouaient dans la sécurité alimentaire, ainsi que l'importance des femmes dans la chaîne de valeur des produits alimentaires d'origine aquatique.

191. Les participants ont recensé un certain nombre de défis à relever en matière de gestion durable de la pêche, notamment les effets de la triple crise planétaire des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité, de la surpêche, de la dégradation des habitats et des contraintes en matière de capacités et de ressources. La question de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée a également été soulignée.

192. Les participants ont proposé diverses solutions, notamment de combler les déficits de financement par des financements et des investissements ciblés, de renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance, et d'adopter des mesures intelligentes sur le plan climatique. Ils ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des approches de gestion écosystémique, de favoriser des partenariats durables et de renforcer la coopération régionale, y compris la coopération Sud-Sud. Ils ont également insisté sur l'importance des données et de la science dans l'élaboration des politiques.

193. Les participants ont souligné le rôle essentiel que les instruments internationaux, tels que l'Accord sur les subventions à la pêche et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, jouaient dans le renforcement des efforts mondiaux visant à assurer une gestion efficace de la pêche et à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que le rôle que l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale pourrait jouer en vue d'assurer la conservation et l'exploitation durable des ressources biologiques marines dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Ils ont affirmé qu'il importait de mettre en œuvre les Directives volontaires visant à assurer la

durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, y compris par l'élaboration de plans d'action nationaux.

194. Les participants ont reconnu le rôle essentiel des organisations régionales de gestion des pêches pour les cadres de gouvernance, en particulier dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Ils ont considéré que ces organisations étaient essentielles pour faciliter la coopération et les partenariats et pour établir des mesures solides, complémentaires et spécifiques à chaque région en vue d'une exploitation durable des pêches. Ils ont également souligné l'intérêt de tirer parti de la technologie, des solutions numériques et de la surveillance électronique.

195. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer la résilience, y compris dans les infrastructures, de fournir un appui ciblé à la pêche artisanale et de reconnaître les connaissances traditionnelles et la gestion traditionnelle de l'océan, en particulier dans les petits États insulaires en développement. L'implication des populations locales, l'autonomisation des jeunes et des femmes et leur participation aux processus de prise de décisions sont essentielles. Les participants ont conclu en soulignant le besoin critique de garantir une gestion équitable et durable de la pêche, aussi bien pour les générations actuelles que futures.

196. Les principaux messages à retenir de la table ronde sont les suivants :

a) Donner aux petits pêcheurs, aux travailleurs du secteur de la pêche, aux jeunes, aux populations locales et aux femmes les moyens de prendre part à la prise de décisions, et appliquer à plus grande échelle des solutions existantes et éprouvées en vue de parvenir à une exploitation durable des pêches ;

b) Reconnaître et soutenir les liens entre la sécurité alimentaire et la nutrition, la culture, les moyens de subsistance, l'identité et les traditions, et s'engager à aider les femmes dans la chaîne de valeur des produits alimentaires d'origine aquatique ;

c) Renforcer les organisations régionales de gestion des pêches, qui sont des cadres de gouvernance essentiels, en particulier dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale ;

d) Lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment en recourant à la technologie, aux solutions numériques et à la surveillance électronique.

197. Pour les engagements pris volontairement, voir l'annexe II.

F. Table ronde Action pour l'océan n° 6 : Promouvoir des économies océaniques durables, un transport maritime durable et la résilience des populations côtières, en ne laissant personne de côté

198. Dans l'après-midi du 11 juin, le Copräsident, M. Whipps, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 6 intitulée « Promouvoir des économies océaniques durables, un transport maritime durable et la résilience des populations côtières, en ne laissant personne de côté », et fait une déclaration liminaire. La Coprésidente, M^{me} Gibbons, a elle aussi prononcé un discours liminaire.

199. La table ronde a été animée par Minna Epps, Directrice de la politique mondiale relative à l'océan de l'équipe chargée de l'océan de l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui a également fait une déclaration. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Li Junhua, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ; Arsenio Dominguez, Secrétaire général de l'OMI ; LaToya Cantrell, maire de la Nouvelle-Orléans ; Andrew Forrest, fondateur

de la Minderoo Foundation ; Rebeca Grynspan, Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les principaux commentateurs, Russell Reichelt, sherpa australien du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, et Francine Pickup, Administratrice adjointe du PNUD, ont eux aussi fait des exposés.

200. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de Singapour (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), des Îles Salomon, du Gabon, des Maldives, de la Norvège, du Kenya, du Brésil, des Tonga (au nom du Forum des îles du Pacifique), du Burundi, du Timor-Leste, du Honduras, du Portugal, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Égypte, du Samoa, de l'Indonésie, de l'Estonie, de la Guinée équatoriale, du Ghana et du Maroc.

201. La Commission économique pour l'Afrique, en sa qualité d'observatrice, a également pris part au débat.

202. La personne représentant le Forum économique mondial a également pris part au débat.

203. Les Coprésidents, M. Whipps et M^{me} Gibbons, ont fait des déclarations finales et M^{me} Gibbons a déclaré la table ronde close.

Résumé

204. En ouverture du débat, le Coprésident, M. Whipps, a déclaré que les peuples autochtones et les communautés locales devaient être au cœur de la gestion et de la conservation des ressources océaniques. Les Palaos ont déjà protégé 30 % de leurs eaux, faisant ainsi preuve de leadership en matière d'équité océanique. Les petits États insulaires en développement ont reçu moins de 2 % des fonds mondiaux alloués à la lutte contre les changements climatiques, alors qu'ils se trouvent en première ligne face à leurs effets. Les familles de pêcheurs, véritables gardiennes de l'océan, ne doivent pas être laissées pour compte.

205. La Coprésidente, M^{me} Gibbons, a fait valoir que le Canada était déterminé à protéger les écosystèmes océaniques tout en garantissant des avantages économiques durables pour les populations côtières. Elle a souligné la gestion scientifique des pêches et l'appui apporté à la cible « 30-30 », et a expliqué que le Canada travaillait en partenariat avec les peuples autochtones dans le cadre de l'initiative « Project Finance for Permanence » et qu'il s'efforçait de réduire ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'à ne plus produire aucune émission nette d'ici à 2050. Elle a annoncé une nouvelle initiative menée avec le Panama pour réduire le bruit océanique et a réaffirmé l'alliance de son pays avec la France et le Chili en vue de promouvoir une économie océanique durable.

206. L'animatrice, M^{me} Epps, a dit que l'économie de l'océan contribuait à l'économie mondiale à hauteur de plus de 2 800 milliards de dollars par an. Elle a appelé à ce que 100 % de l'océan soient gérés de manière durable et équitable d'ici à 2030 et a souligné qu'il était urgent d'agir collectivement.

207. M. Li a dit que l'objectif n° 14 était lié à d'autres objectifs relatifs à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, au travail décent, à l'industrie et à l'innovation. La base de données du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement, gérée par le Département des affaires économiques et sociales, présente des centaines de projets visant à promouvoir une économie océanique durable dans des domaines tels que le tourisme durable, la pêche responsable et l'autonomisation des femmes. Plus de 2 400 engagements volontaires ont été enregistrés au cours des trois Conférences des Nations Unies sur l'océan.

Des outils de financement novateurs tels que les obligations bleues, la mobilisation des jeunes et la technologie sont essentiels pour renforcer la résilience de l'océan.

208. M. Dominguez a reconnu l'impact environnemental du transport maritime mondial et a mis en avant les efforts que l'OMI déployait pour réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des mesures d'efficacité obligatoires et à des carburants de remplacement. Il a souligné l'importance du multilatéralisme et des transitions sûres vers des technologies plus propres. Il a affirmé que l'OMI œuvrait depuis longtemps à la réduction de la pollution plastique et qu'elle élaborait des stratégies propres à gérer les espèces envahissantes et à améliorer l'élimination des déchets des navires.

209. M^{me} Cantrell a évoqué le lien profond qui existait entre la Nouvelle-Orléans et son environnement côtier. Elle a mis l'accent sur les innovations locales, telles que les entreprises dirigées par des femmes qui recyclent le verre pour réduire l'utilisation de sable. Elle a affirmé que l'équité était essentielle à la durabilité et que les populations devaient montrer la voie, avec le soutien des gouvernements. Elle a cité la participation de la ville au Bloomberg Philanthropies Youth Climate Action Fund comme un exemple de renforcement du leadership local et a appelé à investir dans les emplois verts, la formation et les solutions pilotées par la population locale.

210. M^{me} Grynspan a proposé des mesures spécifiques, notamment : améliorer la collecte des données relatives à l'océan et la gouvernance de l'océan ; investir dans un transport maritime résilient face aux changements climatiques ; développer la coopération Sud-Sud ; promouvoir les innovations liées à l'océan par l'intermédiaire d'un groupe de travail des Nations Unies sur les algues, les solutions marines permettant de remplacer le plastique et la création d'emplois sur le littoral ; faire évoluer le financement de l'action en faveur de l'océan, notamment grâce au lancement du mécanisme unique de financement de l'action pour l'océan et d'un « blue deal » de 2 800 milliards de dollars visant à réorienter les subventions néfastes, à financer les activités de conservation et à promouvoir un transport maritime propre et des systèmes alimentaires bleus.

211. M. Forrest a plaidé en faveur de la protection de 30 % des zones économiques exclusives au moyen de parcs marins interdits à la pêche, afin de permettre aux stocks halieutiques de se reconstituer. Il a proposé d'utiliser des systèmes d'octroi de licences, similaires à ceux du secteur minier, pour assurer le respect des règles. Il a souligné le rôle que la technologie jouait pour aider les nations insulaires à surveiller leurs eaux et a appelé les États à ratifier les conventions de l'OMI.

212. M. Reichelt a souligné la nécessité d'une redistribution équitable des bénéfices tirés de l'océan grâce au partage des connaissances et à l'investissement dans le développement des connaissances sur l'océan, aussi bien entre les pays qu'à l'échelle régionale et locale.

213. M^{me} Pickup a soutenu les appels en faveur d'un soutien à la population locale et au déblocage de ressources pour donner plus d'ampleur à l'action menée et améliorer les compétences, renforcer les cadres et les systèmes de données, et passer d'un modèle extractif à un modèle régénératif afin d'obtenir une image fidèle de la valeur des ressources marines.

214. Au cours du débat qui a suivi, des représentantes et représentants d'États Membres, d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et de parties prenantes sont intervenus. Ils ont affirmé qu'une économie océanique durable devait être régénératrice, inclusive et conçue pour servir à la fois les populations et les écosystèmes. Les économies océaniques durables doivent produire des avantages concrets et équitables en faveur des peuples et de la planète, qu'il s'agisse de la prospérité des communautés côtières et insulaires ou de l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques.

215. Les participantes et participants ont dit que l'équité océanique n'était pas un slogan ambitieux, mais une condition nécessaire pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs à l'océan, y compris l'objectif n° 14. Il convient de placer les peuples autochtones, les populations locales, les petits pêcheurs, les femmes et les jeunes au cœur de la conception, de la mise en œuvre et de la gouvernance d'économies océaniques durables, et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

216. Les participants ont déterminé que le financement était une question transversale. Ils ont dit que l'objectif n° 14 restait l'objectif le plus sous-financé et ont appelé à une augmentation des investissements publics, au recours à des financements à des conditions favorables et à l'utilisation d'outils novateurs tels que les obligations bleues et les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature. Beaucoup ont souligné la nécessité de réformer les subventions préjudiciables aux écosystèmes marins et de mobiliser des ressources en faveur de solutions fondées sur la nature et pilotées par la population locale. Ils ont décrit les économies océaniques comme sous-exploitées et mal évaluées, et ont lancé des appels particuliers pour aller au-delà des mesures du PIB et adopter des mesures d'évaluation plus globales.

217. En ce qui concerne le transport maritime, les participantes et participants ont dit soutenir les efforts ambitieux de décarbonation qui étaient actuellement menés, notamment ceux déployés sous les auspices de l'OMI, qui visent à réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre du transport maritime international d'ici à 2050, à réduire le bruit océanique et à faire appliquer les règlements contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ils ont décrit les efforts que leurs pays menaient pour moderniser les infrastructures portuaires, investir dans des navires écologiques et améliorer la formation des marins. Certains ont souligné les défis propres auxquels les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés se heurtaient au moment d'adapter leurs systèmes de transport maritime et ont appelé à un appui technologique et financier plus important.

218. Les participants des pays en développement enclavés ont dit que les économies océaniques durables devaient être mondiales et inclusives. Ceux des pays en développement en général ont exprimé des préoccupations quant à l'accès au financement, au renforcement des capacités et au commerce équitable. Des participants ont déclaré que les pratiques de pêche et d'aquaculture durables devraient être récompensées sur les marchés mondiaux. Nombre d'entre eux ont appelé à un renforcement de la coopération internationale, des partenariats régionaux et de l'appui à l'innovation locale.

219. De nombreuses participantes et participants ont réaffirmé qu'il était indispensable de promouvoir une économie océanique durable pour assurer le succès du Programme 2030. Ils ont déclaré que la concrétisation de cette vision nécessiterait une volonté politique, un financement durable et une gouvernance inclusive qui valorise l'océan non seulement en tant que ressource, mais aussi en tant que fondement d'une prospérité et d'une résilience partagées.

220. Les principaux messages à retenir de la table ronde sont les suivants :

a) Promouvoir les industries et les secteurs durables de l'économie océanique, y compris l'aquaculture, les solutions marines permettant de remplacer le plastique, le transport maritime résilient aux changements climatiques ainsi que les navires et infrastructures portuaires écologiques, dans le cadre d'un « blue deal » ;

b) Autonomiser les peuples autochtones et les communautés locales, les petits pêcheurs, les femmes et les jeunes, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, afin qu'ils jouent un rôle central dans le développement, la mise en œuvre et la gouvernance d'économies océaniques durables ;

c) Investir dans des moyens de subsistance durables pour les populations côtières, notamment par la formation professionnelle (et la reconversion), la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et le renforcement de la coopération Sud-Sud, et assurer une transition équitable pour les marins et les autres personnes concernées par l'objectif d'une réduction à zéro des émissions nettes de gaz à effet de serre du transport maritime d'ici à 2050 ;

d) Faire progresser le financement de l'action en faveur de l'océan, notamment par l'intermédiaire du mécanisme unique de financement de l'action pour l'océan.

221. Le Canada a réaffirmé sa détermination à participer à la Coalition de haute ambition pour un océan plus silencieux. Pour les engagements supplémentaires pris volontairement, voir l'annexe II.

G. Table ronde Action pour l'océan n° 7 : Tirer parti de l'interdépendance de l'océan, du climat et de la biodiversité

222. Dans la matinée du 12 juin, le Coprésident, M. Crucke, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 7 intitulée « Tirer parti de l'interdépendance de l'océan, du climat et de la biodiversité » et fait une déclaration liminaire. Le Coprésident, M. Oegroseno, a lui aussi prononcé un discours liminaire.

223. La table ronde a été animée par Susan Gardner, Directrice de la Division des écosystèmes du PNUE, qui a également fait une déclaration. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Astrid Schomaker, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique ; Chung Keeyong, Ambassadeur de la République de Corée pour la lutte contre les changements climatiques ; Ashleigh McGovern, Vice-Présidente principale de Center for Oceans at Conservation International ; Jean-Pierre Gattuso, chercheur principal au Laboratoire d'océanographie de Villefranche. Les principaux commentateurs, Kamal Kishore, Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe et Chef du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, et Elizabeth McLeod, Directrice des affaires relatives à l'océan pour The Nature Conservancy, ont eux aussi fait des exposés.

224. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Îles Marshall (au nom du Forum des îles du Pacifique), de la République dominicaine (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), des Maldives, d'Antigua-et-Barbuda, du Kenya, du Ghana, de l'Arménie, de la Norvège, de l'Ukraine, du Congo, du Maroc, de la République bolivarienne du Venezuela, du Portugal, de l'Indonésie, du Canada, du Panama, de la Türkiye, du Cambodge, du Burundi, du Honduras, du Brésil, du Mexique, du Paraguay, d'Israël et du Gabon.

225. Les représentants des observateurs suivants ont pris part au débat : UNESCO, Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques et Union internationale pour la conservation de la nature.

226. Les représentants des ONG et autres parties prenantes suivantes ont également pris part au débat : We Are Forces of Nature, Indigenous Peoples' International Centre for Policy Research and Education (Tebtebba) et University of St Andrews.

227. Les Coprésidents, M. Oegroseno et M. Crucke, ont fait des déclarations finales et M. Crucke a déclaré la table ronde close.

Résumé

228. En ouverture du débat, le Coprésident, M. Crucke, a dit que la communauté mondiale faisait face à des crises interconnectées dans les domaines de la santé de l'océan, des changements climatiques et de la perte de biodiversité, et qu'il était nécessaire de renforcer la cohérence des politiques menées pour atteindre des objectifs internationaux ambitieux tels que l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il convient d'intégrer l'action en faveur de l'océan dans les plans nationaux pour la biodiversité et dans les stratégies climatiques, y compris les contributions déterminées au niveau national et l'objectif mondial en matière d'adaptation, en recherchant des solutions synergiques fondées sur la science et en veillant à mener une action suffisamment ambitieuse.

229. Dans ses remarques liminaires, le Coprésident, M. Oegroseno, a souligné la détermination de l'Indonésie à faire face aux différentes crises, notamment grâce à ses politiques de planification de l'espace marin, de restauration de l'écosystème du carbone bleu et d'extension des aires marines protégées dans le cadre de sa stratégie pour l'économie bleue. Il a annoncé l'émission d'obligations relatives aux coraux en Indonésie, une initiative soutenue par la Banque mondiale visant à financer la conservation marine sans creuser la dette publique, et a présenté l'Ocean Impact Summit de 2026, destiné à établir un lien entre la gouvernance, la finance et l'innovation dans le domaine des activités océaniques.

230. M^{me} Gardner a souligné la nécessité de passer d'approches cloisonnées à une action intégrée relative au climat, à l'océan et à la biodiversité. Elle a demandé aux intervenants de réfléchir à la meilleure façon de permettre aux populations côtières de réaliser leur plein potentiel en tant que chefs de file des solutions océaniques en faveur du climat et de la biodiversité, et à la façon dont on pourrait fusionner la science et les connaissances traditionnelles pour mener des actions pratiques, inclusives et équitables.

231. M^{me} Schomaker a dit que tous les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal étaient liés à l'océan et au climat, en particulier la cible 8 relative aux changements climatiques. Elle a souligné le manque d'ambition des pays et le manque de cohérence entre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, les contributions déterminées au niveau national et les plans d'action nationaux, et a appelé à une meilleure harmonisation du financement et à la reconnaissance du rôle des peuples autochtones dans la gouvernance de la biodiversité.

232. M. Chung a affirmé que les crises interconnectées auxquelles la planète était confrontée exigeaient une approche intégrée qui aille au-delà de politiques et d'investissements cloisonnés. La République de Corée met cela en pratique grâce à sa cinquième stratégie nationale pour la biodiversité, à des initiatives nationales telles que sa stratégie relative au carbone bleu et à des efforts visant à conserver 30 % de l'espace marin d'ici à 2030. Il a annoncé que la République de Corée proposait de coorganiser la Conférence des Nations Unies sur l'océan de 2028.

233. M^{me} McGovern a plaidé en faveur de l'intégration des écosystèmes marins dans l'action climatique et des contributions déterminées au niveau national en tant que « contributions bleues déterminées au niveau national ». Elle a souligné le rôle que les mangroves, les herbiers marins et les aires marines protégées jouaient dans le stockage du carbone et la résilience, ainsi que l'importance des activités de conservation menées par les populations locales et de l'inclusion de mesures fondées sur l'océan dans la politique mondiale en matière de climat.

234. M. Gattuso a dit qu'il fallait accorder plus d'attention à la protection des récifs coralliens, compte tenu de leur vulnérabilité au réchauffement et à l'acidification. Il a fait part de recommandations scientifiques récentes et d'appels à l'action, et a souligné

l'importance d'utiliser des données et des preuves solides pour influencer les politiques locales et internationales.

235. M. Kishore a souligné le rôle que les écosystèmes côtiers jouaient en tant que tampons contre les risques naturels et outils de réduction des risques de catastrophe, et a appelé à mettre en œuvre, aux niveaux local et mondial, des politiques de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et de préservation de la biodiversité de manière cohérente. Il a fait valoir qu'il était nécessaire d'autonomiser les populations côtières et a cité les bonnes pratiques de la République de Corée, de Kiribati et des Tonga.

236. M^{me} McLeod a appelé les gouvernements et les autres acteurs à donner la priorité à la nature en restaurant activement les écosystèmes, en promouvant des solutions axées sur les populations locales et en faisant évoluer la mobilisation de ressources. Elle a souligné les initiatives couronnées de succès, notamment l'intégration de la restauration des habitats marins dans les projets d'éoliennes en mer, les efforts de conservation menés par les peuples autochtones et les nouveaux modes de financement comme les obligations en faveur de la nature, qui ont contribué à résoudre la crise de la dette extérieure à laquelle sont confrontés de nombreux pays en développement.

237. Au cours du débat interactif qui a suivi, les participantes et participants ont dit que les changements climatiques avaient des effets dévastateurs sur les environnements marins et côtiers et sur les populations côtières. Les peuples autochtones et les communautés locales ont souvent subi de plein fouet ces effets, mais n'ont pas pleinement participé à la prise de décisions. L'océan, le climat et la biodiversité n'étant pas des questions isolées, traiter l'une d'elle revient à toutes les traiter. Toutefois, les systèmes de gouvernance sont fragmentés, car l'océan, les changements climatiques et la biodiversité sont souvent traités comme des domaines d'action publique distincts, ce qui fait que les stratégies suivies sont déconnectées et qu'il existe un risque d'erreur d'adaptation, les mesures destinées à progresser dans un domaine entraînant des arbitrages qui nuisent à d'autres domaines. Les réponses à la triple crise planétaire doivent donc être conçues de manière à maximiser les synergies.

238. Les participantes et participants ont dit que les mesures de protection et de restauration des écosystèmes devaient dans le même temps favoriser l'atténuation des changements climatiques, la biodiversité et le bien-être humain, et ont souligné qu'il importait de veiller à la cohérence des politiques dans les cadres multilatéraux, en particulier ceux de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. Le dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques mené dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques a permis d'exploiter les synergies, et l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale offrira une nouvelle occasion de le faire.

239. Les intervenants et les participants ont dit que les solutions devaient provenir de partenariats et d'approches intégrées qui transcendent les zones géographiques et les secteurs, avec la participation des populations, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, qui vivent avec ces écosystèmes, en dépendent et les gèrent depuis des générations. Les mesures doivent également se fonder sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et recourir à des solutions technologiques de pointe, tout en respectant le principe de précaution.

240. Les intervenants et les participants ont dit que l'objectif n° 14 était celui auquel le moins de fonds étaient consacrés. Il faut mobiliser des financements novateurs et mixtes qui soient prévisibles, inclusifs et accessibles aux États en développement et

qui maximisent les synergies afin que les financements ne soient pas cloisonnés entre les composantes « climat », « biodiversité » et « océan ».

241. Les participantes et participants ont souligné qu'il était urgent d'investir dans les États vulnérables tels que les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. Ils ont également souligné qu'il fallait trouver des solutions fondées sur la nature, telles que la restauration des mangroves et des coraux, la planification de l'espace marin et l'élaboration de stratégies en matière de carbone bleu. Beaucoup ont demandé l'entrée en vigueur et la mise en œuvre rapides de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, l'alignement des contributions déterminées au niveau national sur les priorités liées à l'océan et un accès plus équitable au financement et à la technologie. Les jeunes, les groupes autochtones et la société civile ont insisté sur le besoin d'inclusion, de justice et de leadership local. Les participants ont en outre souligné le rôle des politiques fondées sur la science, de la coopération internationale et des mécanismes innovants, tels que les obligations bleues et les conversions de dettes, en vue de soutenir la gouvernance durable de l'océan et la résilience des populations côtières dans un contexte d'évolution rapide du climat.

242. Les principaux messages à retenir de la table ronde sont les suivants :

a) Au niveau mondial, assurer une plus grande cohérence des politiques pour atteindre des objectifs internationaux ambitieux tels que ceux fixés dans l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

b) Au niveau national, intégrer l'action en faveur de l'océan dans les plans nationaux pour la biodiversité et les stratégies climatiques, y compris dans les contributions déterminées au niveau national et l'objectif mondial en matière d'adaptation ;

c) Investir dans des solutions fondées sur la science qui utilisent des technologies de pointe tout en respectant le principe de précaution ;

d) Donner la priorité aux investissements réalisés dans les États vulnérables tels que les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, notamment par l'intermédiaire de modes de financement novateurs, de financements mixtes et de solutions fondées sur la nature.

243. L'Indonésie a annoncé l'émission d'obligations relatives aux coraux, une initiative soutenue par la Banque mondiale visant à financer la conservation marine sans creuser la dette publique, et a présenté l'Ocean Impact Summit de 2026, destiné à établir un lien entre la gouvernance, la finance et l'innovation dans le domaine des activités océaniques.

244. La République de Corée a annoncé qu'elle coorganiserait la Conférence des Nations Unies sur l'océan de 2028. Pour les engagements supplémentaires pris volontairement, voir l'annexe II.

H. Table ronde Action pour l'océan n° 8 : Promouvoir et appuyer toutes les formes de coopération, en particulier aux niveaux régional et sous-régional

245. Dans l'après-midi du 12 juin, la Coprésidente, M^{me} Benali, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 8 intitulée « Promouvoir et appuyer toutes les formes de coopération, en particulier aux niveaux régional et sous-régional », et fait une déclaration liminaire. Le Coprésident, M. Barbaro, a également prononcé un discours liminaire.

246. La table ronde a été animée par Cynthia Barzuna, Directrice internationale adjointe du programme relatif à l'océan à l'Institut des ressources mondiales, qui a également fait une déclaration. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Wesley Simina, Président des États fédérés de Micronésie ; Rabab Fatima, Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; Filimon Manoni, Commissaire pour l'océan Pacifique ; Tatjana Hema, Coordinatrice du Plan d'action pour la Méditerranée au PNUE ; Enrique Ochoa Martínez, Sous-Secrétaire des affaires multilatérales et des droits humains du Mexique. Le commentateur principal, Funmi Balogun, Coordinateur résident au Timor-Leste, a lui aussi présenté un exposé.

247. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Kenya, de la Norvège, des Îles Cook (au nom du Forum des îles du Pacifique), du Burundi, de la Finlande, de la Géorgie, de l'Arménie, du Brésil, des Maldives, des Îles Salomon, de l'Inde, de Cuba, de l'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Islande, de l'Estonie, de la Pologne, de l'Allemagne, du Ghana, du Honduras et de l'Algérie.

248. Les représentants des observateurs suivants ont également pris part au débat : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique pour l'Afrique.

249. La personne venue représenter Ocean Hub Africa a également participé au débat.

250. Les Coprésidents, M. Barbaro et M^{me} Benali, ont fait des déclarations finales et M. Barbaro a déclaré la table ronde close.

Résumé

251. Dans ses observations liminaires, la Coprésidente, M^{me} Benali, a dit que l'océan restait menacé et affirmé qu'il fallait démocratiser le savoir en incluant les scientifiques, les investisseurs, la société civile et d'autres parties prenantes, et en brisant les barrières entre le Nord et le Sud.

252. Le Coprésident, M. Barbaro, a souligné la valeur des initiatives multipartites, y compris les partenariats public-privé, et a insisté sur le rôle essentiel des conventions sur les mers régionales en vue de faciliter la mise en œuvre des objectifs mondiaux.

253. L'animatrice, M^{me} Barzuna, a dit que la coopération régionale était indispensable pour régler les problèmes transfrontières tels que les changements climatiques et la perte de biodiversité. Elle a souligné la nécessité de financer des solutions pratiques, fondées sur la science, et l'importance d'une gouvernance inclusive de l'océan.

254. M. Simina a souligné le rôle vital que les organismes régionaux de pêche jouaient dans la lutte contre la pression croissante de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que la contribution de ces organismes à la sécurité alimentaire. Il a également souligné l'importance de la coopération régionale pour faire face aux variations des stocks halieutiques dues au climat.

255. M^{me} Fatima a dit que la coopération régionale était essentielle pour combler les fossés technologiques et partager les meilleures pratiques, et a souligné l'importance d'intégrer les pays en développement sans littoral dans les chaînes de valeur océaniques et le commerce mondial. Il est essentiel d'intégrer les priorités régionales dans les politiques mondiales et les mécanismes de financement.

256. M. Ochoa Martínez a appelé à une meilleure coordination entre les engagements multilatéraux et les cadres régionaux et à une plus grande inclusion des acteurs non

étatiques. Il a déclaré que le multilatéralisme et l'adhésion au droit international étaient deux piliers indispensables de l'ordre mondial.

257. M. Manoni a plaidé en faveur d'une approche globale et intégrée de la gouvernance de l'océan qui respecte les liens entre les changements climatiques, la pollution et la biodiversité. Il a appelé d'autres États Membres à ratifier l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et a souligné qu'il était urgent que cet accord entre rapidement en vigueur.

258. M^{me} Hema a affirmé que les conventions sur les mers régionales avaient un rôle à jouer pour ce qui était d'aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable, d'intégrer les visions mondiales aux questions régionales et de briser les cloisonnements afin de s'attaquer à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution.

259. M^{me} Balogun a déclaré qu'il était nécessaire de mobiliser des financements et des investissements, d'autonomiser les femmes et les jeunes et de rassembler les acteurs de tous les niveaux de gouvernance en vue de renforcer la coopération régionale. Elle a souligné qu'il importait de partager les connaissances locales et de les relier à la science, et d'améliorer la gouvernance des données.

260. Au cours du débat interactif qui a suivi, les participantes et participants ont déclaré qu'il était urgent d'agir de manière décisive pour faire face aux menaces croissantes qui pèsent sur l'océan mondial. Les progrès accomplis concernant les principaux accords mondiaux restent lents et insuffisants. Les principes du multilatéralisme et du respect du droit international sont fondamentaux pour assurer une gouvernance efficace de l'océan. Les participants ont fait de la nécessité de renforcer les cadres de gouvernance un thème central du débat, et ont appelé à une meilleure intégration des engagements internationaux dans les politiques régionales et nationales.

261. Les participants ont affirmé que la coopération régionale était indispensable à une gouvernance efficace de l'océan. Beaucoup ont souligné l'interconnexion des écosystèmes marins et ont noté que la concrétisation des engagements mondiaux, tels que ceux pris dans le cadre de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dépendait de la coopération régionale. D'autres ont souligné le rôle clé de la coopération régionale entre les scientifiques.

262. Les participants ont reconnu le rôle vital de la coopération régionale en tant que pont entre l'ambition de haut niveau affichée et l'action menée concrètement et ont rappelé que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer exigeait des États qu'ils coopèrent à tous les niveaux pour la protection et la préservation du milieu marin, en tenant compte des particularités régionales.

263. Les participants ont affirmé que les organisations régionales de gestion des pêches jouaient un rôle essentiel dans la gestion durable des ressources marines partagées et ont souligné qu'il importait de coopérer pour s'adapter aux changements dans la répartition des espèces induits par les changements climatiques. Ils ont demandé que les connaissances traditionnelles soient prises en compte parallèlement à la recherche scientifique afin de favoriser des approches de gestion plus inclusives et culturellement pertinentes.

264. Les participants ont déclaré que les partenariats établis aux niveaux régional et sous-régional étaient essentiels pour faire face aux défis multiformes, notamment les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pollution et la surexploitation des richesses halieutiques. Ils ont souligné l'importance de la collaboration intersectorielle, impliquant les scientifiques, les investisseurs, la société civile et les ONG, afin de démocratiser les connaissances, de renforcer les capacités et de garantir un accès équitable aux ressources et au financement.

265. Les participants ont déclaré que pour les États vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés, la coopération régionale offrait des possibilités vitales de renforcement des capacités, de transfert de technologie et de participation accrue aux chaînes de valeur océaniques mondiales.

266. Les participants ont déterminé que le financement était un élément essentiel d'une gouvernance efficace de l'océan, en particulier en vue de soutenir les peuples autochtones et les populations locales, ainsi que les jeunes et les femmes. Ils ont souligné la nécessité de mettre au point des solutions innovantes et d'exploiter les connaissances locales pour renforcer la résilience et l'inclusion.

267. Les principaux messages à retenir de la table ronde sont les suivants :

a) Veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte des priorités et des perspectives régionales dans les politiques et les mécanismes de financement mondiaux, en reconnaissant le rôle essentiel que la coopération régionale joue en tant que pont entre l'ambition de haut niveau affichée et l'action menée concrètement ;

b) Utiliser les mécanismes de coopération régionale pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et assurer la sécurité alimentaire, et régler des problèmes comme ceux liés à l'évolution des stocks halieutiques et des mouvements migratoires induite par le climat ;

c) Comblent les fossés technologiques, mettre au point des solutions novatrices et partager les meilleures pratiques et les connaissances locales et traditionnelles à l'aide de mécanismes de coopération régionale ;

d) Intégrer les pays en développement sans littoral dans les chaînes de valeur océaniques et le commerce mondial.

268. Pour les engagements pris volontairement, voir l'annexe II.

I. Table ronde Action pour l'océan n° 9 : Faire appel aux produits de la mer durables pour éliminer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire

269. Dans la matinée du 13 juin, le Copräsident, M. Othman, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 9 intitulée « Faire appel aux produits de la mer durables pour éliminer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire » et fait une déclaration liminaire. Le Copräsident, M. Kim, a également prononcé un discours liminaire.

270. La table ronde a été animée par James Leape, associé principal de recherche (William and Eva Price Senior Fellow) au Stanford Woods Institute for the Environment, qui a également fait une déclaration. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Shakuntala Haraksingh Thilsted, Directrice de la plateforme d'action de l'Organisation du Système CGIAR sur la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire ; Manuel Barange, Sous-Directeur général et Directeur de la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO ; Rhea Moss-Christian, Directeur exécutif de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central ; Zou Ciyong, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ; Jörn Schmidt, Directeur chargé des systèmes alimentaires aquatiques durables chez WorldFish. Le commentateur principal, Gideon Henderson, conseiller scientifique en chef au Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, a lui aussi présenté un exposé.

271. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Lesotho, des Palaos (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Norvège, de l'Indonésie, des Maldives, du Mexique, des Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), des Îles Salomon, du Kenya, de l'Égypte, des Philippines, du Burundi, de l'Islande, du Honduras, de l'Allemagne, du Viet Nam, de la Malaisie et de la Mauritanie.

272. La personne venue représenter le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, a pris part au débat.

273. Les représentants des organisations non gouvernementales et autres parties prenantes ci-après ont pris part au débat : Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale, Aquaculture Stewardship Council, Monterey Bay Aquarium et Water Revolution Foundation.

274. Les Coprésidents, M. Othman et M. Kim, ont fait des déclarations finales et M. Kim a déclaré la table ronde close.

Résumé

275. En ouverture du débat, le Coprésident, M. Othman, a dit que la nourriture issue de l'océan en République-Unie de Tanzanie soutenait directement et indirectement 4,5 millions de personnes sur les plans de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. Son pays travaille sur des questions liées à l'autonomisation des femmes et à l'investissement dans l'aquaculture durable. L'orateur a attiré l'attention sur la nécessité de soutenir les pays les moins avancés par d'intermédiaire d'une coopération internationale solide et sur l'importance de favoriser le dialogue entre scientifiques et décideurs et de partager la science et la technologie.

276. Dans ses observations liminaires, le Coprésident, M. Kim, a mis l'accent sur les défis auxquels sont confrontés les systèmes alimentaires aquatiques, notamment la perte de biodiversité et les changements climatiques, et a déclaré que les aliments d'origine aquatique gagneraient en importance dans les années à venir. Les projections ont montré que la production d'aliments d'origine aquatique devrait augmenter de 22 % pour répondre aux besoins de la population mondiale en 2050. À cet égard, l'orateur a souligné la nécessité de repenser les systèmes alimentaires aquatiques et leur gestion de sorte à les rendre plus durables.

277. L'animateur, M. Leape, a lancé le débat en demandant aux participantes et participants de réfléchir à la manière dont le vaste potentiel alimentaire de l'océan pourrait être exploité pour résoudre les problèmes liés à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté. Il a déclaré que les aliments aquatiques étaient une source cruciale de protéines et de micronutriments ainsi que de moyens de subsistance, et que l'avenir de la pêche de capture et de l'aquaculture devait être une priorité, non seulement pour les ministères de la pêche, mais aussi pour les ministères de l'alimentation et de l'agriculture, des finances et de la santé et les premiers ministres.

278. M^{me} Haraksingh Thilsted, notant qu'il ne restait que six saisons de récolte avant 2030, a attiré l'attention sur les difficultés créées par les changements climatiques, les conflits et les pressions économiques et a appelé à investir davantage dans les systèmes alimentaires aquatiques durables. Elle a déclaré que, dans la mesure où le volume de production de l'aquaculture dépassait actuellement celui de la pêche de capture, le secteur de l'aquaculture devait continuer à innover et reconnaître le potentiel de produits tels que les algues et les plantes marines. L'Organisation du Système CGIAR fait progresser la science en généralisant les innovations, en élaborant des politiques et en renforçant les capacités.

279. M. Barange a dit que plus de 735 millions de personnes souffraient de la faim. La production mondiale de poisson fournit à plus de 3 milliards de personnes environ 20 % de leur apport en protéines animales. L'orateur a proposé quatre mesures pratiques : utiliser les programmes d'alimentation scolaire et d'autres approches pour promouvoir les aliments d'origine aquatique auprès des populations qui en consomment peu ; mieux utiliser les aliments d'origine aquatique en réduisant les pertes et les déchets, en utilisant le poisson entier et en promouvant des produits tels que les algues marines ; soutenir les petits pêcheurs et les personnes travaillant dans des activités qui suivent la récolte ; gérer la pêche et l'aquaculture de manière efficace et durable.

280. M^{me} Moss-Christian a déclaré que le thon était le cinquième aliment d'origine aquatique le plus consommé au monde et qu'il était à la fois un produit international de grande valeur et un élément fondamental des régimes alimentaires locaux, des moyens de subsistance, de l'identité culturelle et de la résilience des populations locales. Elle a attiré l'attention sur le rapport 2025 de la FAO sur la situation des ressources halieutiques marines, dans lequel il est indiqué que 95 % du total des prises mondiales de thon proviennent de stocks durables, soulignant le rôle d'une gestion efficace des pêches en général et le rôle de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et des petits États insulaires en développement du Pacifique en particulier.

281. M. Zou a dit que le développement industriel inclusif et durable était souvent négligé dans les discussions portant sur les systèmes alimentaires aquatiques. Il a souligné le travail de l'ONUDI dans le développement de chaînes de valeur résilientes, de la transformation des produits à l'accès au marché. Par exemple, l'ONUDI travaille au Cambodge avec des petites et moyennes entreprises de pêche pour exploiter des installations de transformation conformes aux normes internationales de sécurité alimentaire et soutient des initiatives mondiales d'emballage des produits de la mer pour contribuer à réduire la pollution et la détérioration dues au plastique.

282. M. Schmidt a dit que les aliments d'origine aquatique offraient des régimes alimentaires appropriés sur le plan culturel aussi bien dans les contextes urbains que ruraux et qu'ils nécessitaient souvent moins d'intrants et généraient des émissions de gaz à effet de serre nettement inférieures à celles des autres sources de protéines. Certains aliments, comme les algues, piègent en outre le carbone. Pour aller de l'avant, il faut que le leadership local, les voix des populations locales, les connaissances ancestrales et l'innovation scientifique façonnent le système.

283. M. Henderson a déclaré que la demande mondiale de protéines s'accélérait plus rapidement que la population mondiale en raison de l'augmentation du niveau de vie, et que le monde devait innover et élargir le système alimentaire, y compris les aliments d'origine aquatique. Il s'agirait de veiller à ce que l'aquaculture soit durable, de diversifier la consommation au profit d'espèces des niveaux trophiques inférieurs, de réduire le gaspillage alimentaire grâce à de nouvelles méthodes de transformation des aliments, d'améliorer la durabilité des aliments destinés à l'aquaculture, de réduire les barrières commerciales et de promouvoir une gestion efficace des ressources halieutiques. L'orateur a fait remarquer que le Royaume-Uni avait annoncé qu'il réduirait le chalutage de fond dans 41 zones de pêche représentant au total 48 000 kilomètres carrés.

284. Au cours du débat interactif qui a suivi, les participantes et participants ont reconnu les multiples avantages et possibilités qu'offraient les systèmes alimentaires aquatiques, notamment pour l'alimentation et la nutrition, les moyens de subsistance, la réduction de la pauvreté, la culture et la résilience face aux changements climatiques, tant pour les États côtiers que pour les États sans littoral. Pour de nombreux petits États insulaires en développement, les aliments provenant de l'océan constituent la principale source de protéines animales. Toutefois, les aliments d'origine

aquatique ont souvent été écartés des programmes nationaux et internationaux, n'étant pas considérés comme une solution pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la faim. Les participants ont souligné la nécessité d'élaborer des politiques nationales qui tiennent compte des aliments d'origine aquatique, notamment en les intégrant aux programmes d'alimentation scolaire, aux politiques relatives aux systèmes alimentaires et aux discussions internationales sur l'alimentation et la nutrition.

285. Les participantes et participants ont reconnu les menaces qui pèsent sur les systèmes alimentaires aquatiques, notamment la triple crise planétaire et la pêche illicite, non réglementée et non déclarée. Ils ont souligné qu'il fallait renforcer les mesures visant à lutter contre ce type de pêche, notamment grâce à l'innovation, à la technologie et au renforcement des capacités. Ils ont en outre affirmé qu'il importait d'intégrer les aliments aquatiques dans les discussions sur le climat, l'environnement et la biodiversité.

286. Les participants ont souligné la nécessité de réduire les pertes et les gaspillages, notamment en améliorant la manutention et la transformation après récolte, les infrastructures, l'accès aux marchés, le transfert de technologie et l'innovation, et en donnant la priorité à l'utilisation du poisson pour la consommation humaine plutôt que pour l'alimentation aquacole.

287. Les participants ont souligné l'importance d'une gestion efficace de la pêche et d'une aquaculture durable, qui seraient cruciales pour répondre à la demande croissante de produits alimentaires issus de la mer. Des ingrédients alternatifs pour les aliments pour animaux aquatiques permettraient de réduire la pression sur les ressources océaniques et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans certaines régions.

288. Les participants ont souligné la nécessité d'améliorer non seulement la quantité, mais aussi la qualité des aliments d'origine aquatique. Ils ont également relevé le potentiel d'augmentation de la production et de la consommation d'espèces sous-exploitées et de niveaux trophiques inférieurs, telles que les algues et les bivalves.

289. Les participants ont attiré l'attention sur la nécessité d'assurer l'accès des populations vulnérables aux aliments d'origine aquatique et de les rendre abordables, dans le respect de la durabilité, de l'équité, des cultures et des habitudes locales. Les petits pêcheurs et pêcheurs artisanaux, ainsi que les personnes travaillant après la récolte, ont un rôle important à jouer pour garantir que les aliments issus de la mer atteignent les populations vulnérables et soutiennent les systèmes alimentaires durables. Les femmes jouent un rôle essentiel dans les systèmes alimentaires aquatiques, en particulier dans les activités qui suivent la récolte. Les politiques doivent reconnaître et soutenir le rôle essentiel des petits pêcheurs et des pêcheurs artisanaux, des jeunes et des femmes, notamment par l'intermédiaire de plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

290. Les participantes et participants ont appelé à un renforcement de la coopération et des partenariats afin de garantir l'utilisation efficace des aliments d'origine aquatique pour lutter contre la faim et la malnutrition et ont noté l'importance des partenariats régionaux, de la collaboration avec les populations locales, y compris les peuples autochtones, et des processus internationaux.

291. Les participants ont reconnu la nécessité d'investir dans les aliments d'origine aquatique et ont appelé à investir davantage dans ces aliments, la santé de l'océan et un secteur intelligent sur le plan climatique, ainsi que dans les infrastructures et le transfert de technologie.

292. Les principaux messages à retenir de la table ronde sont les suivants :

a) Repenser les systèmes alimentaires aquatiques et leur gestion pour qu'ils soient plus durables, en particulier à la lumière du fait que les aliments d'origine aquatique fourniront une part croissante de l'apport protéique mondial dans les décennies à venir ;

b) Innover dans le secteur de l'aquaculture, notamment en diversifiant la consommation au profit d'espèces des niveaux trophiques inférieurs, en réduisant le gaspillage alimentaire grâce à de nouvelles méthodes de transformation des aliments, en améliorant la durabilité des aliments destinés à l'aquaculture, en reconnaissant le potentiel de produits tels que les algues, en réduisant les barrières commerciales et en promouvant une gestion efficace des ressources halieutiques ;

c) Élaborer des politiques nationales qui tiennent compte des aliments d'origine aquatique, notamment en les intégrant aux programmes d'alimentation scolaire, aux politiques relatives aux systèmes alimentaires et aux discussions internationales sur l'alimentation et la nutrition ;

d) Soutenir les petits pêcheurs, les pêcheurs artisanaux et les personnes travaillant dans des activités qui suivent la récolte, en particulier les femmes.

293. Le Royaume-Uni a annoncé qu'il réduirait le chalutage de fond dans 41 zones de pêche représentant au total 48 000 kilomètres carrés. Pour les engagements supplémentaires pris volontairement, voir l'annexe II.

J. Table ronde Action pour l'océan n° 10 : Améliorer la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources en appliquant les dispositions du droit international figurant dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

294. Dans l'après-midi du 13 juin, le Coprésident, M. Muñoz, a déclaré ouverte la table ronde Action pour l'océan n° 10 intitulée « Améliorer la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources en appliquant les dispositions du droit international figurant dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », et fait une déclaration liminaire. La Coprésidente, M^{me} Ridings, a elle aussi prononcé un discours liminaire.

295. La table ronde a été animée par François Alabrune, Ambassadeur de France aux Pays-Bas, qui a également fait une déclaration. Elinor Hammar skjöld, Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique de l'ONU, a fait une déclaration liminaire. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté des exposés : Leticia Carvalho, Secrétaire générale de l'Autorité internationale des fonds marins ; Grethel Aguilar, Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature ; Nguyen Lan-Anh, Vice-Présidente de la Société asiatique de droit international et arbitre au titre de l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les principaux commentateurs, Kentaro Nishimoto, professeur de droit à l'Université de Tohoku, Daniel Wilde, responsable des questions liées à l'océan au Commonwealth, et Nathaniel Khng, Ministre conseiller à la Mission permanente de Singapour auprès de l'ONU, ont eux aussi fait des exposés.

296. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Îles Salomon (au nom du Forum des îles du Pacifique), du Lesotho, des Maldives, de Maurice (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), des Philippines, du Brésil, des Fidji, du Kenya, de l'Islande, de la Norvège, du Portugal, du Honduras, de la Türkiye, du Burundi, de la Chine, du

Panama, du Viet Nam, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, du Suriname, de Sao Tomé-et-Principe, du Chili, des Bahamas, du Sénégal et de la Nouvelle-Zélande.

297. La personne représentant la FAO a également pris part au débat.

298. La personne venue représenter Ocean Vision Legal a elle aussi participé au débat.

299. Les Coprésidents, M^{me} Ridings et M. Muñoz, ont fait des déclarations finales et M^{me} Ridings a déclaré la table ronde close.

Résumé

300. Dans ses observations liminaires, le Coprésident, M. Muñoz, a réaffirmé le rôle vital du multilatéralisme et a déclaré que l'adoption de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale démontrait clairement que le multilatéralisme pouvait apporter des solutions collectives aux défis mondiaux.

301. La Coprésidente, M^{me} Ridings, a déclaré que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer constituait une avancée majeure, répondant à l'ambition de régler toutes les questions relatives au droit de la mer de manière globale, et une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

302. L'animateur, M. Alabrune, a reconnu la contribution de la Convention au développement durable et a souligné que sa mise en œuvre effective importait pour traiter les questions d'intérêt mondial.

303. M^{me} Hammarskjöld a mis en lumière les faits nouveaux survenus récemment dans le domaine juridique pour illustrer la manière dont le droit international, tel qu'il est codifié par la Convention, restait adapté aux aspects multidimensionnels contemporains de la conservation et de l'utilisation durable de l'océan et de ses ressources.

304. M^{me} Carvalho a dit que l'Autorité internationale des fonds marins, en tant qu'unique organisme international ayant pour mandat d'organiser et de contrôler les activités liées aux minéraux dans la Zone pour le compte de l'humanité tout entière, avait un rôle central à jouer pour veiller au respect du principe de patrimoine commun de l'humanité.

305. M^{me} Aguilar a souligné la nécessité d'intégrer les droits humains dans la gouvernance de l'océan et de veiller à ce que toutes les parties prenantes, en particulier les plus vulnérables, ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales, participent à la prise de décision.

306. M^{me} Nguyen a souligné le rôle essentiel de la science dans la mise en œuvre de la Convention et des instruments connexes. Elle a déclaré qu'en dépit des progrès technologiques, l'être humain restait l'élément central de la gouvernance de l'océan et qu'une collaboration inclusive et multipartite était cruciale.

307. M. Nishimoto a déclaré que l'avis consultatif sur le changement climatique et le droit international rendu par le Tribunal international du droit de la mer marquait une étape importante dans le domaine du droit de la mer et qu'il devait guider les efforts que les États déploient pour résoudre la crise qui touche actuellement l'océan.

308. M. Wilde a décrit les efforts déployés par le Commonwealth à l'appui de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et a souligné l'importance de cet accord, notamment en vue de garantir le partage juste et équitable des avantages découlant des activités relatives aux ressources génétiques marines.

309. M. Khng a réaffirmé que la Convention était la constitution de l'océan et a souligné qu'elle restait pertinente et qu'il était important de ne pas l'affaiblir, rappelant qu'elle avait été adoptée comme un ensemble.

310. Au cours du débat interactif, les participantes et participants ont rappelé que la Convention instituait le cadre juridique dans lequel devaient s'inscrire toutes les activités menées dans les mers et océans. Ils ont mis en lumière les faits nouveaux survenus récemment qui ont démontré la capacité de la Convention à relever les défis nouveaux et émergents, y compris ceux liés à l'élévation du niveau de la mer.

311. Les participantes et participants ont déclaré que le multilatéralisme et le renforcement de la coopération internationale étaient indispensables pour apporter des solutions durables aux questions urgentes d'intérêt mondial. L'adoption de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale constitue une avancée majeure pour l'océan, les Nations Unies et le multilatéralisme. Les participants ont appelé tous les États à signer et à ratifier l'Accord sans délai afin d'atteindre les 60 ratifications requises pour qu'il entre en vigueur dès que possible.

312. Les participants ont reconnu le rôle essentiel que les organisations régionales de gestion des pêches jouaient en vue de garantir une exploitation durable des pêches, ont souligné la nécessité d'assurer le respect des instruments internationaux pertinents et ont appelé à l'entrée en vigueur rapide de l'Accord sur les subventions à la pêche.

313. Les participants ont salué l'adoption par l'OMI d'une stratégie révisée concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des navires, qui comprend des objectifs visant à réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

314. Les participants ont reconnu le rôle que les cours et tribunaux internationaux jouaient dans la clarification des obligations découlant de la Convention, et se sont notamment félicités de l'avis consultatif sur le changement climatique et le droit international et ont pris note des procédures en cours devant la Cour internationale de Justice sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques.

315. En ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer, les participants ont déclaré que celle-ci ne devait en rien modifier les lignes de base ou porter atteinte au statut d'État et ont fait référence à l'adoption par la Commission du droit international du rapport final du groupe d'étude sur l'élévation du niveau de la mer en lien avec le droit international.

316. Les participants ont appelé à la finalisation rapide des négociations sur l'élaboration d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.

317. Les participants ont souligné l'importance de faire avancer les travaux en cours au sein de l'Autorité internationale des fonds marins en vue de l'élaboration d'une réglementation sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone. Ils ont souligné que, dans l'exercice de ce mandat, l'Autorité avait l'obligation d'assurer une protection efficace du milieu marin.

318. Les participants ont salué l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris la cible 3, et ont relevé les synergies existant avec l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

319. Les participants ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités et de fournir une assistance technique adaptée pour aider tous les États, en particulier les États en développement, les États les moins avancés, les États développés sans littoral et les petits États insulaires en développement, à réellement participer aux activités liées à l'océan et à en tirer profit. Ils ont noté que l'Accord sur la diversité biologique

marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale offrait des possibilités uniques à cet égard.

320. Les participants ont souligné que le renforcement de la coopération internationale et la mobilisation de toutes les parties prenantes concernées étaient essentiels pour contribuer à œuvrer davantage à la réalisation de l'objectif n° 14.

321. Les principaux messages à retenir de la table ronde sont les suivants :

a) Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ;

b) S'efforcer de renforcer les synergies entre l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

c) S'engager à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, la stratégie de l'OMI concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des navires, un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, ainsi que les réglementations sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, et à accomplir d'autres efforts connexes ;

d) Investir dans le renforcement des capacités et dans la fourniture d'une assistance technique adaptée, en particulier pour les États en développement, les États les moins avancés, les États développés sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de garantir que tous puissent bénéficier des accords, cadres et initiatives susmentionnés.

322. Pour les engagements pris volontairement, voir l'annexe II.

Chapitre V

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

323. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 12 juin 2025.

324. La représentante d'Antigua-et-Barbuda, Asha Challenger, a été élue Présidente de la Commission à l'unanimité.

325. La Commission était saisie d'un mémorandum du Secrétaire général daté du 11 juin 2025 concernant les pouvoirs des représentantes et représentants des États et de l'Union européenne participant à la Conférence. Une représentante du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat a fait une déclaration au sujet de ce mémorandum.

326. Comme il est indiqué au paragraphe 1 du mémorandum, mis à jour selon la déclaration de la représentante du Bureau des affaires juridiques, au moment de la réunion de la Commission, les pouvoirs en bonne et due forme des représentants des 72 États suivants participant à la Conférence avaient été remis au Secrétaire général conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement intérieur de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas (Les), Bahreïn, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Grèce, Grenade, Hongrie, Îles Cook, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Maroc, Mexique, Monaco, Nioué, Norvège, Panama, Philippines, Portugal, République démocratique populaire lao, Roumanie, Samoa, Seychelles, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Tunisie, Türkiye, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

327. Comme il est indiqué au paragraphe 2 du mémorandum, mis à jour selon la déclaration de la représentante du Bureau des affaires juridiques, au moment de la réunion de la Commission, l'Union européenne et les 108 États suivants avaient communiqué au Secrétaire général des informations concernant la nomination de leurs représentants à la Conférence, soit par transmission d'une copie des pouvoirs en bonne et due forme signés par le ou la chef d'État ou de gouvernement ou le ou la Ministre des affaires étrangères, soit par lettre ou note verbale émanant du ministère, de l'ambassade ou de la mission concernés : Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Dominique, Égypte, Eswatini, État de Palestine, Éthiopie, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Turkménistan, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam, Yémen et Zambie.

328. Comme il est indiqué au paragraphe 3 du mémorandum, mis à jour selon la déclaration de la représentante du Bureau des affaires juridiques, les 16 États suivants qui avaient été invités à participer à la Conférence n'avaient communiqué au Secrétaire général ni les pouvoirs en bonne et due forme de leurs représentants, ni les informations mentionnées au paragraphe 327 ci-dessus : Afghanistan, Bélarus, Bhoutan, Érythrée, Guyana, Liechtenstein, Népal, Nicaragua, Ouganda, République centrafricaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Saint-Marin, Soudan, Soudan du Sud et Trinité-et-Tobago.

329. La Présidente a recommandé que la Commission accepte les pouvoirs des représentantes et représentants des États et de l'Union européenne énumérés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum susmentionné, tel que mis à jour, étant entendu que les représentantes et représentants des États et de l'Union européenne énumérés au paragraphe 2 du mémorandum, tel que mis à jour, et, éventuellement, des États énumérés au paragraphe 3 du mémorandum, tel que mis à jour, communiqueraient dès que possible leurs pouvoirs en bonne et due forme au Secrétaire général.

330. La Commission était saisie d'une communication concernant la représentation du Myanmar à la Conférence, datée du 7 mai 2025 et émanant de la Mission permanente de la République de l'Union du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies. Prenant acte du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale (A/79/613), la Présidente a proposé que la Commission attende pour se prononcer sur les pouvoirs des représentants du Myanmar à la Conférence. La proposition a été adoptée sans être mise aux voix.

331. La Commission a adopté le projet de résolution suivant sans le mettre aux voix :

La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,

Accepte les pouvoirs des représentants de l'Union européenne et des États mentionnés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du Secrétaire général, tel que mis à jour.

332. La Commission a décidé, sans vote, de recommander à la Conférence d'adopter un projet de résolution approuvant son rapport.

Mesures prises par la Conférence

333. À sa 8^e séance plénière, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.230/2025/15), tel que présenté par sa Présidente, M^{me} Challenger, qui l'a également informée que, depuis la séance de la Commission, des pouvoirs en bonne et due forme avaient été reçus de l'Azerbaïdjan, de la Barbade, de la Bolivie (État plurinational de), du Brunei Darussalam, de Cabo Verde, de l'Égypte, de la Jamaïque, de Nauru, des Palaos, de la Pologne, de Singapour et de la Slovaquie.

334. À la même séance, la Conférence a adopté le projet de résolution que la Commission lui avait soumis dans son rapport et accepté les pouvoirs supplémentaires mentionnés par la Présidente de la Commission (voir chap. I, résolution 2).

Chapitre VI

Document final de la Conférence

335. À sa 8^e séance plénière, la Conférence était saisie d'un projet de résolution déposé par ses deux Présidents, intitulé « Notre océan, notre avenir : unis pour une action urgente » ([A/CONF.230/2025/L.1](#)). Elle a adopté le projet de résolution [A/CONF.230/2025/L.1](#) (voir chap. I, résolution 1).

336. À la même séance, les représentants de la Fédération de Russie, du Chili et de la République de Corée ont fait des déclarations pour expliquer leur vote après l'adoption du projet de résolution.

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Conférence

337. À la 8^e séance plénière, le Rapporteur général a présenté le projet de rapport de la Conférence ([A/CONF.230/2025/L.2](#)). Les représentants du Panama et de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations pour expliquer leur vote avant l'adoption du projet de rapport.

338. À la même séance, la Conférence a adopté le projet de rapport ([A/CONF.230/2025/L.2](#)) et autorisé le Rapporteur général à en établir la version finale.

Chapitre VIII

Clôture de la Conférence

339. À sa 8^e séance plénière, la Conférence a entendu les déclarations de la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique de l'ONU et Conseillère spéciale sur l'océan et les questions juridiques auprès des Présidents de la Conférence, Elinor Hammarhjöld, et de l'Envoyé spécial pour l'océan, Peter Thomson.

340. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les deux Vice-Présidents de droit de la Conférence, la France et le Costa Rica.

341. Toujours à la même séance, le Vice-Président de droit de la Conférence, la France, a déclaré la Conférence close.

342. Le résumé suivant est présenté conformément au paragraphe 22 de l'annexe II de la résolution [78/128](#) de l'Assemblée générale.

Résumé des déclarations faites à la clôture de la Conférence

343. La Conseillère spéciale sur l'océan et les questions juridiques auprès des Présidents de la Conférence, M^{me} Hammarhjöld, a remercié les Gouvernements français et costaricien d'avoir accueilli la Conférence à Nice. Elle a souligné le large appui dont bénéficiait l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dont l'adoption a constitué une avancée majeure pour l'océan et le multilatéralisme. Notant que l'Accord avait été ratifié par 51 États Membres et qu'il n'en manquait plus que 10 pour qu'il entre en vigueur, elle a exhorté tous les États Membres à le ratifier rapidement afin d'enrayer des tendances destructrices et de faire face à la triple crise planétaire. Elle a souligné que le droit international, et notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, conservait toute son importance et a reconnu que le Plan d'action de Nice pour l'océan constituait une nouvelle feuille de route. Elle a affirmé qu'il fallait poursuivre sur la lancée de la Conférence pour hâter l'action menée en faveur de l'océan.

344. L'Envoyé spécial pour l'océan, M. Thomson, a souligné que l'océan était la vie et le plus grand régulateur climatique de la planète. Il a déploré la relation que l'humanité entretenait avec l'océan, marquée par la surexploitation, la pollution et les dommages causés par le climat. Il a appelé à un engagement renouvelé en faveur de la conservation de l'océan et à la fin des demi-mesures et des débats avec les négationnistes, et a exhorté les participantes et participants à redoubler d'efforts et à envisager une nouvelle relation avec l'océan, fondée sur la réciprocité et le respect. Il a souligné que la « voix » de l'océan devait être au cœur des discussions sur le climat et a demandé que la trente-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soit une « conférence bleue ». Il a remercié le Chili et la République de Corée d'avoir proposé d'accueillir conjointement la quatrième Conférence des Nations Unies sur l'océan en République de Corée en 2028.

345. Le représentant de la France, Olivier Poivre d'Arvor, a dit que la Conférence avait renforcé la gouvernance équitable par le droit, dans la mesure où l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale n'avait plus qu'à être ratifié par 10 États pour entrer en vigueur et où 37 États Membres avaient rejoint une coalition en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins ou d'une pause de précaution en la matière. La Conférence a également traité de la nécessité de lancer de nouvelles recherches scientifiques au profit de l'ensemble des acteurs, grâce à des initiatives comme la mission d'exploration de l'océan Neptune. Lors du Blue Economy and Finance Forum, le Pacte sur le tourisme océanique a été lancé dans le but de promouvoir une économie

océanique durable et résiliente. Les efforts de lutte contre la pollution plastique gagnent du terrain, 96 États ayant signé à Nice l'engagement d'élaborer un traité mondial ambitieux sur les plastiques. D'autres mesures de protection ont également été annoncées, telles qu'un plan de lutte contre la sargasse dans les Caraïbes, un appel à mettre fin à l'abattage des requins ainsi que des mesures visant à mettre un terme à la pollution provoquée par les sonars. Enfin, la Conférence a favorisé l'émergence de nouveaux partenariats, notamment une coalition de villes et de régions côtières cherchant à faire face à leur destin commun.

346. Le Ministre costaricien des affaires étrangères, Arnoldo André Tinoco, a dit que, dans le prolongement de l'événement de haut niveau relatif à l'action en faveur de l'océan organisé au Costa Rica en 2024, la Conférence avait mis en évidence le fait que l'océan transcendait les frontières et appelait des solutions intégrées, et non cloisonnées. Il a souligné qu'il fallait absolument accélérer le financement accessible de l'action en faveur de l'océan, y compris des conversions de dettes en mesures en faveur de la nature et des crédits biodiversité, pour atteindre l'objectif n° 14, et qu'il importait de mettre en place une gouvernance inclusive, participative, transparente et fondée sur la science, en particulier pour les populations vulnérables, les petits États insulaires en développement et les États côtiers. Des progrès importants ont été enregistrés durant la Conférence, notamment un appui renforcé à la lutte contre la pollution plastique, des appels à une pause dans l'exploitation minière des grands fonds marins, des ratifications supplémentaires de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ainsi que des annonces d'engagements volontaires. L'orateur a affirmé que le temps de l'action était venu et que les futures conférences devaient se concentrer sur la célébration d'engagements respectés plutôt que sur le renouvellement de promesses, et que les participantes et participants devaient arriver avec des résultats en main, des preuves de progrès et de plus grandes ambitions.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.230/2025/1	4	Ordre du jour provisoire
A/CONF.230/2025/2	3	Règlement intérieur provisoire
A/CONF.230/2025/3	6	Questions d'organisation et de procédure
A/CONF.230/2025/4	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 1 : Conserver, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes marins et côtiers, dont les écosystèmes des grands fonds marins
A/CONF.230/2025/5	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 2 : Développer la coopération scientifique, les connaissances, le renforcement des capacités, les technologies marines et l'éducation dans le domaine océanographique en vue de renforcer l'interface sciences-politiques pour la santé de l'océan
A/CONF.230/2025/6	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 3 : Mobiliser des financements pour les initiatives océaniques à l'appui de l'objectif de développement durable n° 14
A/CONF.230/2025/7	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 4 : Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres
A/CONF.230/2025/8	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 5 : Favoriser la gestion durable des pêches et soutenir notamment la pêche artisanale
A/CONF.230/2025/9	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 6 : Promouvoir des économies océaniques durables, un transport maritime durable et la résilience des populations côtières, en ne laissant personne de côté
A/CONF.230/2025/10	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 7 : Tirer parti de l'interdépendance de l'océan, du climat et de la biodiversité
A/CONF.230/2025/11	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 8 : Promouvoir et appuyer toutes les formes de coopération, en particulier aux niveaux régional et sous-régional

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.230/2025/12	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 9 : Faire appel aux produits de la mer durables pour éliminer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire
A/CONF.230/2025/13	9	Document de réflexion établi par le Secrétariat sur la table ronde Action pour l'océan n° 10 : Améliorer la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources en appliquant les dispositions du droit international figurant dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
A/CONF.230/2025/14	10	Projet de déclaration intitulé « Notre océan, notre avenir : unis pour une action urgente »
A/CONF.230/2025/15	7 b)	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
A/CONF.230/2025/L.1	10	Projet de résolution intitulé « Notre océan, notre avenir : unis pour une action urgente »
A/CONF.230/2025/L.2	11	Projet de rapport de la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
A/CONF.230/2025/INF/1	s.o.	Note d'information à l'usage des participants
A/CONF.230/2025/INF/2	s.o.	Liste des délégations

Annexe II

Liste des engagements pris volontairement

La liste des engagements pris volontairement depuis le 1^{er} juillet 2022 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l’océan de 2025 pour mettre en œuvre l’objectif de développement durable n° 14, conformément au paragraphe 22 de l’annexe II de la résolution 78/128 de l’Assemblée générale, est disponible à l’adresse suivante : https://sdgs.un.org/sites/default/files/2025-10/Compiled%20VC%20list%20since%20UNOC%202022_20250917.pdf (en anglais).

